

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3691

3 décembre 2014

SOMMAIRE

Allianz Finance VII Luxembourg S.A. ...	177131	Citibank International Limited (Luxembourg Branch)	177141
Amicale des anciens élèves du Lycée de Garçons de Luxembourg	177134	Citibank International plc (Luxembourg Branch)	177141
Amicale Vum LGL	177134	ColFin Intesa S.à r.l.	177142
Amrego Kapitalförvaltning AB, Luxembourg Branch	177134	Collage Midco S.à r.l.	177141
Astrum S.A.	177123	Collage Midco S.à r.l.	177141
Biltong S.A.	177134	Community Link S.A.	177167
BlueBay Funds	177135	Digital Services Holding I S.à r.l.	177124
BlueBay Structured Funds	177135	DNXCORP SE	177124
Boisclair S.A.	177135	Easterly Global Trade Finance S.A.	177142
Bolton-Emerson-Europe S.A.	177135	EMCap S.C.A.	177167
Breitlecker S. à r.l.	177135	Espera S.C.	177168
Briantea & Eurasian S.A.	177136	Glenn Arrow Portman S.à r.l.	177125
Buba S.A.	177137	Grove Asset 4 S.à r.l.	177126
Build-Consult S.à r.l.	177137	Grove Asset 5 S.à r.l.	177127
Caesar Finance 1999 S.A.	177137	Grove Asset 6 S.à r.l.	177127
Caixa Geral de Depósitos	177142	Grove Asset 7 S.à r.l.	177127
Calilux S.à r.l.	177138	Independent Star Venture	177128
Capital Power Credit Services (Luxembourg)	177138	Lombard International Assurance S.A. ..	177130
Capital Power Credit Services (Luxembourg)	177138	LSREF3 Eve Holdings S.à r.l.	177130
Carmelite Riverside London S.à r.l.	177139	Lux e-shelter	177167
C.Gen S.A.	177137	Maison Pétrole Gamma(Luxembourg) ..	177158
Cherrywood Investments (Holdings) S.à r.l.	177139	Markit Luxembourg S.à r.l.	177133
Chez Soi Sàrl	177140	ML Newcastle Issuer	177166
ChezSoi S.à r.l.	177140	Pan European Real Estate Fund 7 S.A. ..	177122
		Valerus Gas Solutions	177133
		Val Promotions S.A.	177133

PERF7 SA, Pan European Real Estate Fund 7 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 5, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 162.273.

L'an deux mille quatorze, le dix-sept octobre.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie

l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme Pan European Real Estate Fund 7 S.A., en abrégé PERF7 SA, avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 11 juillet 2011, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2309 du 28 septembre 2011. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 24 juillet 2013, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2508 du 9 octobre 2013.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Arlette SIEBENALER, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 101, rue Cents.

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée élit comme scrutateur Madame Annick BRAQUET, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 101, rue Cents.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

- Décision de prononcer la dissolution de la société.
- Décision de procéder à la mise en liquidation de la société.
- Décharge à donner aux administrateurs pour la période allant du 1^{er} janvier 2014 à la date de la mise en liquidation.
- Désignation du liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée accorde pleine et entière décharge aux administrateurs de ladite société actuellement en fonction pour l'exécution de leurs mandats pour la période allant du 1^{er} janvier 2014 jusqu'à ce jour.

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur:

Monsieur Marc-Antoine ROBLETTE, né le 23 avril 1963 à Paris, avec adresse professionnelle le Centre Futur Orcq, rue Terre de Briques 29 Bât E, B-7522 Marquain.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi coordonnée sur les Sociétés Commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilégiés, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. SIEBENALER, A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 octobre 2014. Relation: LAC/2014/49309. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 4 novembre 2014.

Référence de publication: 2014171004/62.

(140195148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2014.

Astrum S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 29.026.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'an deux mille quatorze, le vingt-et-un octobre.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie

l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «ASTRUM S.A.», en liquidation, ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié, en date du 4 octobre 1988, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2 du 4 janvier 1989. Les statuts en ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 8 avril 2008, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 1306 du 28 mai 2008. La Société a été mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 10 septembre 2014.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jacques RECKINGER, maître en droit, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Claudine HAAG, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Sabine SOLHEID, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1.- Rapport du commissaire à la liquidation.

2.- Décharge au liquidateur et au commissaire à la liquidation.

3.- Clôture de la liquidation.

4.- Indication de l'endroit où les livres et documents de la société devront être déposés et conservés pendant cinq ans à partir du jour de la liquidation.

IV.- Que l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 7 octobre 2014 après avoir entendu le rapport du liquidateur, a nommé en qualité de commissaire-vérificateur à la liquidation la société Fiduciaire GLACIS S.à r.l., avec siège social à L-1528 Luxembourg, 18A, boulevard de la Foire.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a abordé son ordre du jour comme suit:

1) Rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation:

L'assemblée entend le rapport de Fiduciaire GLACIS S.à r.l. sur l'examen des documents de la liquidation et sur la gestion du liquidateur.

2) Adoptant les conclusions de ce rapport, l'assemblée approuve les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction, à Monsieur Jacques RECKINGER de sa gestion de liquidateur de la Société.

L'assemblée donne également décharge au commissaire-vérificateur pour l'exécution de son mandat.

3) Clôture de la liquidation:

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation et constate que la société ASTRUM S.A. a définitivement cessé d'exister.

L'assemblée décide que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à partir d'aujourd'hui à l'ancien siège social L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. RECKINGER, C. HAAG, S. SOLHEID et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 octobre 2014. Relation: LAC/2014/49814. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 6 novembre 2014.

Référence de publication: 2014171094/60.

(140196066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2014.

Digital Services Holding I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 14.468,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 180.879.

Auszug aus den Beschlüssen der Anteilhabers der Gesellschaft vom 25. August 2014

Am 25. August 2014 hat die Anteilhabers der Gesellschaft folgende Beschlüsse gefasst:

- Annahme des Rücktritts von Herrn Alexander KUDLICH von seinem Mandat als Geschäftsführer der Kategorie A der Gesellschaft mit sofortiger Wirkung;

- Ernennung von Herrn Carlos Eduardo GOUVEIA GOES, geboren am 13. Dezember 1975 in Paudalho, Brasilien, mit beruflicher Adresse in: 1700, Av Queiroz Filho, Torre C, 8 andar, 05319-000 Sao Paulo, Brasilien, als Geschäftsführer der Kategorie A der Gesellschaft mit sofortiger Wirkung und dies für einen unbefristeten Zeitraum;

- Ernennung von Herrn Rodrigo MONTEIRO DE ABREU SAMPAIO, geboren am 12. September 1977 in Sao Paulo, Brasilien, mit beruflicher Adresse in: 1700, Av Queiroz Filho, Torre C, 8 andar, 05319-000 Sao Paulo, Brasilien, als Geschäftsführer der Kategorie A der Gesellschaft mit sofortiger Wirkung und dies für einen unbefristeten Zeitraum.

Demnach setzt sich die Geschäftsführung der Gesellschaft wie folgt zusammen:

- Herr Christian SENITZ, Geschäftsführer der Kategorie A

- Herr Carlos Eduardo GOUVEIA GOES, Geschäftsführer der Kategorie A

- Herr Rodrigo MONTEIRO DE ABREU SAMPAIO, Geschäftsführer der Kategorie A

- Herr Ulrich BINNINGER, Geschäftsführer der Kategorie B

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 3. November 2014.

Digital Services Holding I S.à r.l.

Unterschrift

Référence de publication: 2014171176/27.

(140195508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2014.

DNXCORP SE, Société Européenne.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 182.439.

Il résulte du procès-verbal du conseil d'administration de la Société tenu le 27 mars 2014 que:

- Monsieur Maxence Bessonnaud, né le 2 septembre 1972 à Tulle, France, demeurant Chemin du Serpoulet, 13480 Cabriès, a été nommé administrateur délégué à la gestion journalière de la Société à compter du 27 mars 2014 pour une durée illimitée;

- Monsieur Vincenzo CAROLLA né le 26 septembre 1977 à Lecce, Italie, demeurant 18 rue de l'Eglise L-6720 Grevenmacher, a été nommé administrateur délégué à la gestion journalière de la Société en charge des problématiques de paiement pour le Groupe à compter du 27 mars 2014 et pour une durée illimitée.

A Luxembourg, le 3 novembre 2014.

Pour le Conseil d'administration

Un mandataire

Référence de publication: 2014171185/17.

(140195530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2014.

Glenn Arrow Portman S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 11.000,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 143.439.

In the year two thousand and fourteen, on the seventeenth day of October.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Glenn Arrow Properties S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6A Route de Trèves, L-2633 Senningerberg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B143.101,

here represented by Mr Frédéric Lahaye, private employee, residing professionally at 6A Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing person acting in its capacity as sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Glenn Arrow Portman S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6A Route de Trèves, L-2633 Senningerberg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B143.439 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg, on December 5th, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 3042 of December 30, 2008, which articles have been last amended on October 21st, 2010 by a deed of the Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 2687 of December 7, 2010,

has required the undersigned notary to enact its resolutions as follows:

First Resolution

The Sole Shareholder resolves that the Company be dissolved and placed in liquidation.

Second Resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint Osiris Group Services Ltd., a company incorporated and existing under the laws of British Virgin Islands, having its registered office at P.O. Box 438, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered under number 1520050, as liquidator of the Company (hereinafter the "Liquidator").

The Sole Shareholder resolves further that the Liquidator shall have the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148 bis of the Law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended from time to time.

It may accomplish all the acts provided for by Article 145 of the Law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, without requesting the authorization of the general meeting in the cases in which it is requested.

The Liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

The Company will be bound by the sole signature of the Liquidator.

It may, under its own responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of its powers it determines and for the period it will fix.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the attorney in fact of the person appearing, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary, the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux-mille quatorze, le dix-septième jour d'octobre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx notaire résidant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

Glenn Arrow Properties S.à r.l., société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6A Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B143.101,

ici représentée par Monsieur Frédéric Lahaye, employé privé, demeurant professionnellement au 6A Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La procuration signée «ne varietur» par le mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant en sa qualité d'associé unique (l'«Associé Unique») de Glenn Arrow Portman S.à r.l., société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6A Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B143.439 (la «Société»), constituée suivant acte reçu par Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, en date du 5 décembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 3042 du 30 décembre 2008, dont les statuts ont été modifiés la dernière fois le 21 octobre 2010 suivant acte reçu par Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2697 du 7 décembre 2010,

a requis le notaire soussigné de constater les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide la dissolution et la mise en liquidation de la Société.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de nommer Osiris Group Services Ltd, une société constituée et régie par les lois des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à P.O. Box 438, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, enregistrée sous le numéro 1520050, en tant que liquidateur de la Société (le «Liquidateur»).

L'Associé Unique décide que le Liquidateur aura les pouvoirs les plus étendus, tels que prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Il peut accomplir l'intégralité des actes prévus à l'article 145 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le Liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

La Société sera engagée par la seule signature du Liquidateur.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie des pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française, sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fera foi.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état civil et résidence, cette personne a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. LAHAYE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 octobre 2014. Relation: LAC/2014/49314. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 5 novembre 2014.

Référence de publication: 2014171254/93.

(140195782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2014.

Grove Asset 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.000,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 190.400.

Il résulte du transfert de parts sociales de la Société en date du 12 Septembre 2014, que 1,200,000 parts sociales détenues dans la Société par Grove S. à r.l., ayant son adresse professionnelle au 2 rue du Fossé, 1536 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 189.930, ont été transférées comme suit:

1,200,000 parts sociales à GROVE FINCO S.À R.L. ayant son siège social au 2 rue du Fossé, 1536 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 190.656;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grove Asset 4 S. à r.l.
Marielle Stijger
Gérante

Référence de publication: 2014171275/17.

(140195594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2014.

Grove Asset 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.000,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 190.407.

Il résulte du transfert de parts sociales de la Société en date du 12 Septembre 2014, que 1,200,000 parts sociales détenues dans la Société par Grove S. à r.l., ayant son adresse professionnelle au 2 rue du Fossé, 1536 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 189.930, ont été transférées comme suit:

1,200,000 parts sociales à GROVE FINCO S.À R.L. ayant son siège social au 2 rue du Fossé, 1536 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 190.656;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grove Asset 5 S. à r.l.
Marielle Stijger
Gérante

Référence de publication: 2014171276/17.

(140195595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2014.

Grove Asset 6 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.000,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 190.418.

Il résulte du transfert de parts sociales de la Société en date du 12 Septembre 2014, que 1,200,000 parts sociales détenues dans la Société par Grove S. à r.l., ayant son adresse professionnelle au 2 rue du Fossé, 1536 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 189.930, ont été transférées comme suit:

1,200,000 parts sociales à GROVE FINCO S.À R.L. ayant son siège social au 2 rue du Fossé, 1536 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 190.656;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grove Asset 6 S. à r.l.
Marielle Stijger
Gérante

Référence de publication: 2014171277/17.

(140195596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2014.

Grove Asset 7 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.000,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 190.419.

Il résulte du transfert de parts sociales de la Société en date du 12 Septembre 2014, que 1,200,000 parts sociales détenues dans la Société par Grove S. à r.l., ayant son adresse professionnelle au 2 rue du Fossé, 1536 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 189.930, ont été transférées comme suit:

1,200,000 parts sociales à GROVE FINCO S.À R.L. ayant son siège social au 2 rue du Fossé, 1536 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 190.656;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grove Asset 7 S. à r.l.
Marielle Stijger
Gérante

Référence de publication: 2014171278/17.

(140195590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2014.

Independent Star Venture, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 186.763.

In the year two thousand and fourteen, on the eighth day of October,
Before Us, Maître Marc Loesch, civil notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg

THERE APPEARED:

Ms Stéphanie Weydert, lawyer, professionally residing in Luxembourg,

acting as the representative of the board of managers of Independent Star Venture, a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 186763 (the "Company"), pursuant to a resolution of the board of managers of the Company dated 7 October 2014.

The minutes of said meeting, initialled "ne varietur" by the appearing person and the notary, will remain attached to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing person, acting in said capacity, has requested the undersigned notary to state the declarations as follows:

1) The Company has been incorporated pursuant to a notarial deed, on 30 April 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1800 of 10 July 2014. The articles of incorporation have been last modified pursuant to a notarial deed, on 17 July 2014, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

2) The share capital of the Company was set at twenty thousand five hundred United States Dollar (USD 20,500), represented by twenty thousand five hundred (20,500) class A shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each.

3) Pursuant to article 6 of the articles of association of the Company, the authorised capital, including the issued share capital, is set at five hundred million United States dollars (USD 500,000,000), consisting of five hundred million (500,000,000) class A shares and/or class B shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1). During a period of time of five (5) years from the date of the publication of the amended articles of association of the Company in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, the board of managers of the Company is authorised to issue shares of whatever class within the limits of the authorised capital to the existing shareholder or any persons that have been approved by the shareholders at the same quorum and majority requirements as provided by article 189 paragraph 1 of the law dated 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended and on such terms as they shall see fit and specifically to proceed to such issue.

4) On 7 October 2014, the board of managers of the Company has decided to increase, within the limits of the authorised capital, the share capital by an amount of two hundred seventy-four thousand United States Dollars (USD 274,000) through the issuance of two hundred seventy-four thousand (274,000) new class A shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each by the Company.

All of the two hundred seventy-four thousand (274,000) new class A shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1) have been entirely subscribed, as has been showed to the undersigned notary. The two hundred seventy-four thousand (274,000) new class A shares have been entirely paid-in through a contribution in cash, as has been showed to the undersigned notary, for a total subscription price of two million six hundred eighty-six thousand thirty-eight United States Dollars and twenty-one United States cents (USD 2,686,038.21), out of which:

- two hundred seventy-four thousand (274,000) have been allocated to the share capital; and
- two million four hundred twelve thousand thirty-eight United States Dollars and twenty-one United States cents have been allocated to the share premium.

5) As a consequence of such capital increase, the article 5.1 of the articles of association are amended and shall henceforth read as follows:

" **5.1.** The Company's share capital is set at two hundred ninety-four thousand five hundred United States Dollars (USD 294,500), represented by two hundred ninety-four thousand five hundred (294,500) class A shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each."

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date mentioned above.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English text and the French text, the English text will prevail.

After reading and interpretation to the appearing person, said appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le huitième jour du mois d'octobre,

par devant Maître Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorfles-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Madame Stéphanie Weydert, avocat à la Cour, demeurant au Luxembourg,

agissant en sa qualité de représentant du conseil de gérance d'Independent Star Venture, une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 186.763 (la «Société»), conformément à la résolution du conseil de gérance de la Société prise en date du 7 octobre 2014.

Le procès-verbal de ladite réunion, après avoir été paraphé «ne varietur» par la comparante et par le notaire soussigné, restera annexé au présent acte pour être soumise aux formalités de l'enregistrement, ensemble avec le présent acte.

La comparante, agissant en la qualité mentionnée ci-dessus, a demandé au notaire instrumentant de documenter les déclarations:

1) La Société a été constituée par un acte notarié du 30 avril 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1800 en date du 10 juillet 2014. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte notarié du 17 juillet 2014, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

2) Le capital social de la Société a été fixé à vingt mille cinq cents dollars américains (USD 20.500), représenté par vingt mille cinq cents (20.500) parts sociales de catégorie A, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune.

3) Selon l'article 6 des statuts de la Société, le capital autorisé, incluant le capital social émis, est fixé à un montant de cinq cents millions dollars américains (USD 500.000.000) représenté par cinq cent millions (500.000.000) parts sociales de catégorie A et/ou des parts sociales de catégorie B, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune. Pendant une période de cinq (5) ans à compter de la date de publication des statuts modifiés de la Société au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le conseil de gérance de la Société est autorisé à émettre toutes catégories de parts sociales dans les limites du capital autorisé au profit de l'associé existant ou au profit de toute personne qui a été approuvée par les associés aux mêmes conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 189 paragraphe 1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, tel que modifiée et aux conditions qu'ils estimeront opportunes pour procéder à cette émission.

4) Le 7 octobre 2014, le conseil de gérance de la Société a décidé d'augmenter, dans les limites du capital autorisé, le capital social d'un montant de deux cent soixante-quatorze mille dollars américains (USD 274.000), par l'émission de deux cent soixante-quatorze mille (274.000) nouvelles parts sociales de catégorie A ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune.

Toutes les deux cent cinquante-neuf mille quatre cent cinquante-et-une (259.451) nouvelles parts sociales de catégorie A ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) ont été intégralement souscrites, comme cela a été montré au notaire soussigné.

Les deux cent soixante-quatorze mille (274.000) nouvelles parts sociales de catégorie A ont été intégralement libérées par un apport en numéraire, comme cela a été montré au notaire soussigné, pour un prix total de souscription de deux millions six cent quatre-vingt-six mille trente-huit dollars américains et vingt-et-un cents américains (USD 2.686.038,21), dont:

- deux cent soixante-quatorze mille dollars américains (USD 274.000) ont été alloués au capital social; et
- deux millions quatre cent douze mille trente-huit dollars américains et vingt-et-un cents américain (USD 2.412.038,21) ont été alloués à la prime d'émission.

5) Suite à l'augmentation de capital, l'article 5.1 des statuts de la Société sont modifiés et ont désormais la teneur suivante:

« 5.1. Le capital social de la Société est fixé à deux cent quatre-vingt-quatorze mille cinq cents dollars américains (USD 294.500), représenté par deux cent quatre-vingt-quatorze mille cinq cents (294.500) parts sociales de catégorie A, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, cette personne a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Weydert, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 15 octobre 2014. REM/2014/2252. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 5 novembre 2014.

Référence de publication: 2014171302/112.

(140195957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2014.

Lombard International Assurance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 4, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 37.604.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société tenue en date du 30 octobre 2014

En date du 30 octobre 2014, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter les démissions de Messieurs Marcus ADAMS, Jeremiah (Jerry) F. LINEHAN, Martin Marc NAVILLE et Lai-Hing (James) TAN de leur mandat d'administrateur de la Société avec effet au 30 octobre 2014;
- de nommer Monsieur Andréa VALERI, né le 27 septembre 1972 à Pordenone, Italie, résidant à l'adresse suivante: 57, Nutford Place, W1H 5TF Londres, Royaume-Uni, en tant que nouvel administrateur de la Société avec effet au 30 octobre 2014 et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2014;
- de nommer Monsieur Menés CHEE, né le 18 juin 1977 à Guam, Etats-Unis d'Amérique, résidant à l'adresse suivante: 2150, Broadway, APT 5C, New York NY 10023-8256, Etats-Unis d'Amérique, en tant que nouvel administrateur de la Société avec effet au 30 octobre 2014 et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2014;
- de nommer Monsieur John HILLMAN, né le 18 septembre 1959 à New Jersey, Etats-Unis d'Amérique, résidant professionnellement à l'adresse suivante: One Liberty Place, 1650, Market Street, 54th Floor, PA 19103 Philadelphia, Etats-Unis d'Amérique, en tant que nouvel administrateur de la Société avec effet au 30 octobre 2014 et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2014;
- de nommer Monsieur Jan CARENDI, né le 12 mars 1945 à Lomas De Zamora, Argentine, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 21, Sibyllegatan, 11442 Stockholm, Suède, en tant que nouvel administrateur de la Société avec effet au 30 octobre 2014 et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2014.

Le conseil d'administration est désormais composé comme suit;

- Monsieur Andréa VALERI, administrateur
- Monsieur Menés CHEE, administrateur
- Monsieur John HILLMAN, administrateur
- Monsieur Jan CARENDI, administrateur
- Monsieur Emer P. DALY, administrateur
- Monsieur Norbert (Raymond) BECKER, administrateur et président
- Monsieur Claude MARX, administrateur
- Monsieur John VAN DER WIELEN, administrateur

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 novembre 2014.

LOMBARD INTERNATIONAL ASSURANCE S.A.

Signature

Référence de publication: 2014171373/43.

(140196075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2014.

LSREF3 Eve Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.501.125,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 188.002.

EXTRAIT

- Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales signé le 30 octobre 2014 que Lone Star Capital Investments S.à r.l., associé unique de la Société, a cédé douze mille neuf (12.009) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq

(125) euros chacune, représentant 100% du capital social de la Société, à LSREF3 Dutch Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à l'Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 191119.

- Il résulte de ce qui précède, qu'avec effet au 30 octobre 2014, LSREF3 Dutch Investments S.à r.l. est désormais l'associé unique de la Société et détient les douze mille neuf (12.009) parts sociales composant le capital social de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2014171374/21.

(140195784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2014.

Allianz Finance VII Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 14, boulevard F.D. Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 162.663.

Im Jahre zweitausendvierzehn, am fünfzehnten Oktober.

Vor dem unterzeichnenden Notar Marc LOESCH, mit Amtssitz in Mondorf (Großherzogtum Luxemburg),

hat sich anlässlich der Feststellung einer Kapitalerhöhung Herr Lars Junkermann, Angestellter Legal / Operations, berufsansässig in L-2450 Luxembourg, 14, boulevard F. D. Roosevelt, handelnd in seiner Eigenschaft als Bevollmächtigter des Verwaltungsrats der Allianz Finance VII Luxembourg S.A., eine Aktiengesellschaft luxemburgischen Rechts (société anonyme) mit Gesellschaftssitz in L-2450 Luxembourg, 14, boulevard F. D. Roosevelt und eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg (Registre de commerce et des sociétés Luxembourg) unter der Nummer B 162.663 (die Gesellschaft), gemäß den Beschlüssen des Verwaltungsrats der Gesellschaft vom 6. Oktober 2014 (die Beschlüsse), eingefunden.

Eine Kopie der ordnungsgemäß unterzeichneten Beschlüsse, bleibt nach ne varietur Unterzeichnung durch den Bevollmächtigten der erschienenen Partei und den amtierenden Notar, der gegenwärtigen Urkunde zwecks Einregistrierung beigelegt.

Die Gesellschaft wurde gegründet durch notarielle Urkunde vom 26. Juni 2011, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 143, vom 18. Januar 2012. Die Satzung der Gesellschaft wurde zuletzt abgeändert gemäß einer am 28. März 2014 durch den unterzeichnenden Notar aufgenommenen Urkunde, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 1718, vom 3. Juli 2014.

Der Erschienene, handelnd wie eingangs erwähnt, hat im Anschluss an die Beschlüsse, sodann den unterzeichnenden Notar ersucht, folgendes zu beurkunden:

1. Der Wortlaut von Artikel 5 der Satzung lautet wie folgt:

„ **Art. 5. Kapital der Gesellschaft.** Das Gesellschaftskapital beträgt EUR 31.080 (einunddreißigtausendundachtzig Euro), eingeteilt in 3.108.000 (drei Millionen einhundertachttausend) Aktien mit einem Nennwert je EUR 0,01 (ein Cent) pro Aktie.

Weiteres genehmigtes Kapital wird auf EUR 29.970,- (neunundzwanzigtausendneunhundsiebzig Euro) festgesetzt, welches in 2.997.000 (zwei Millionen neunhundsiebenundneunzigtausend) Aktien eingeteilt ist.

Der Verwaltungsrat oder der Alleinige Verwaltungsrat ist befugt, das aktuelle Aktienkapital bis zur erlaubten Kapitalsumme, von Zeit zu Zeit, ganz oder teilweise, mit oder ohne Ausgabeagio während einer Zeitspanne bis zum 8. August 2018 zu erhöhen.

Für den Fall einer Kapitalerhöhung im Rahmen des genehmigten Kapitals mit einhergehender Ausgabe neuer Aktien, ist der Verwaltungsrat oder der Alleinige Verwaltungsrat berechtigt, das Vorzugsrecht der Altaktionäre einzuschränken oder aufzuheben.

Jedes Mal, wenn der Verwaltungsrat oder der Alleinige Verwaltungsrat eine Kapitalerhöhung innerhalb des genehmigten Kapitals vornimmt, muss Artikel 5 der Satzung entsprechend abgeändert werden. Der Verwaltungsrat hat die nötigen Schritte vorzunehmen oder eine Person damit zu beauftragen, die nötigen Schritte vorzunehmen im Hinblick auf die Ausführung der Kapitalerhöhung und die Veröffentlichung und Eintragung einer solchen Kapitalerhöhung im Zuge der Satzungsänderung vor einem Notar.

Das Kapital der Gesellschaft kann jederzeit unter Maßgabe von Artikel 10 dieser Satzung durch einen Beschluss des alleinigen Aktionärs oder der Hauptversammlung abgeändert werden.“

2. Der Verwaltungsrat hat, in den Beschlüssen unter anderem, folgendes beschlossen:

(A) das Gesellschaftskapital im Rahmen des genehmigten Kapitals, um einen Gesamtbetrag von EUR 10 (zehn Euro) zu erhöhen, um es von EUR 31.080 (einunddreißigtausendundachtzig Euro), eingeteilt in 3.108.000 (drei Millionen einhundertachttausend) Aktien mit einem Nennwert von je EUR 0,01 (ein Cent) pro Aktie auf insgesamt EUR 31.090

(einunddreißigtausendundneunzig Euro) zu erhöhen, eingeteilt in 3.109.000 (drei Millionen einhundertneuntausend) Aktien mit einem Nennwert von je EUR 0,01 (ein Cent), gemeinsam mit der Einzahlung eines Ausgabeagios in Höhe von EUR 5.885.964,61 (fünf Millionen achthundertfünfundachtzigtausendneuhundertvierundsechzig Euro und eingundsechzig Cent), durch Ausgabe von 1.000 (eintausend) gleichwertiger Aktien (die Neuen Aktien) mit einem Nennwert von je EUR 0,01 (ein Cent);

(B) die Neuen Aktien zu erschaffen und 1000 (eintausend) Aktien mit einem Nennwert von je EUR 0,01 (ein Cent) pro Aktie auszugeben, unter Berücksichtigung, dass:

I. die derzeitigen Aktionäre die gesamten Neuen Aktien gezeichnet haben;

II. die Kapitalerhöhung durch Bareinzahlung in das Gesellschaftskapital am 8. Oktober 2014 erfolgt ist;

III. jedes Verwaltungsratsmitglied und Herr Lars Junkermann, Angestellter Legal / Operations, berufsansässig in L-2450 Luxembourg, 14, boulevard F. D. Roosevelt, dazu ermächtigt wurden, die Zeichnung und Ausgabe der Neuen Aktien festzustellen, sowie die Kapitalerhöhung durch Erstellung einer notariellen Urkunde zu bestätigen und der Beleg der vollständigen Einzahlung der Kapitalerhöhung sowie der Zeichnung der Neuen Aktien dem amtierenden Notar vorzulegen.

Nach Ausgabe der Neuen Aktien, werden die Aktien an der Gesellschaft wie folgt gehalten:

Aktionär	Anzahl der gehaltenen Aktien
Allianz Finance VIII Luxembourg S.A.	932.700
Allianz Lebensversicherungs AG	2.176.300
TOTAL	3.109.000

3. In Folge der Kapitalerhöhung der Gesellschaft ist der Wortlaut von Artikel 5, Absatz 1 und 2 der Satzung wie folgt geändert:

Deutsche Fassung:

" **Art. 5. Kapital der Gesellschaft.** Das Gesellschaftskapital beträgt EUR 31.090 (einunddreißigtausendundneunzig Euro), eingeteilt in 3.109.000 (drei Millionen einhundertneuntausend) Aktien mit einem Nennwert je EUR 0,01 (ein Cent) pro Aktie.

Weiteres genehmigtes Kapital wird auf EUR 29.960,- (neunundzwanzigtausendneuhundertsechzig Euro) festgesetzt, welches in 2.996.000 (zwei Millionen neuhundertsechsendneunzigtausend) Aktien eingeteilt ist."

Englische Fassung:

„ **Art. 5. Share capital.** The subscribed share capital is set at EUR 31,090 (thirty-one thousand and ninety euro), represented by 3,109,000 (three million one hundred and nine thousand) shares having a par value of EUR 0.01 (one cent) per share.

Further authorised capital is fixed at 29,960.- (twenty-nine thousand nine hundred sixty euros), divided in 2,996,000.- (two million nine hundred ninety-six thousand) shares having a par value of EUR 0.01 (one cent) per share."

Kosten

Die der Gesellschaft anlässlich dieser Urkunde anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr EUR 3.500,00 (dreitausendfünfhundert Euro) abgeschätzt.

Worüber Urkunde, Aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Bevollmächtigten der erschienenen Parteien, namens handelnd wie hiavor erwähnt, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit Uns dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: L. Junkermann, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 17 octobre 2014. REM/2014/2268. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 7 novembre 2014.

Référence de publication: 2014172555/95.

(140198290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2014.

Markit Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 35.233.500,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 175.342.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 4 novembre 2014 que la démission de Monsieur Philippe SALPETIER, gérant de catégorie B, a été acceptée avec effet au 31 octobre 2014.

Monsieur Livio GAMBARDELLA, né le 2 décembre 1975 à Terlizzi, Italie, résidant professionnellement au 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg a été nommé gérant de catégorie B de la Société avec effet au 31 octobre 2014 et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme,

Luxembourg, le 5 novembre 2014.

Référence de publication: 2014172144/17.

(140196263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2014.

Valerus Gas Solutions, Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 173.580.

Il résulte des résolutions écrites de l'associé unique en date du 5 novembre 2014 que Madame Patricia Martinez a démissionné de son mandat de gérante de type A de la Société avec effet au 30 juin 2014.

Par conséquent, le conseil de gérance est maintenant composé comme suit:

- Kerry Anne Galvin comme gérant de type A de la Société;
- Patrick Ponce comme gérant de type A de la Société;
- Hille-Paul Schut comme gérant de type B de la Société; et
- Cristina Lara comme gérant de type B de la Société.

Le 6 novembre 2014.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2014172465/18.

(140196960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2014.

Val Promotions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 157.747.

Suite aux démissions de Messieurs Jean-Marc FABER, Christophe MOUTON et Manuel BORDIGNON de leurs postes d'Administrateurs, et de la Fiduciaire Jean-Marc Faber & Cie Sàrl de son poste de Commissaire aux Comptes, toutes en date du 31/10/2014, il y a lieu de rayer ces 4 inscriptions auprès du RCS.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2014.

Pour extrait sincère et conforme

VAL PROMOTIONS S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014172471/16.

(140196355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2014.

Amicale Vum LGL, Association sans but lucratif,
(anc. Amicale des anciens élèves du Lycée de Garçons de Luxembourg).
 Siège social: L-1921 Luxembourg, Lycée des Garçons, place Auguste-Laurent.
 R.C.S. Luxembourg F 3.873.

—
 STATUTS

Art. 1^{er}. Dénomination, but et siège de l'association

L'association, qui est régie par la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif, porte dorénavant la dénomination „Amicale vum LGL“ en lieu et place de la dénomination „Amicale des anciens élèves du Lycée de Garçons de Luxembourg“.

Elle a pour but d'entretenir des relations amicales et de développer la solidarité et la culture entre ses membres, de favoriser l'intégration des élèves du LGL dans la vie universitaire et professionnelle et de contribuer au rayonnement et au prestige du LGL. Le siège de l'Amicale est au Lycée de Garçons, Place Auguste Laurent, L-1921 Luxembourg.

Référence de publication: 2014172558/16.

(140198322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2014.

Amrego Kapitalförvaltning AB, Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1420 Luxembourg, 5-11, avenue Gaston Diderich.
 R.C.S. Luxembourg B 165.432.

—
 FERMETURE D'UNE SUCCURSALE

Extrait de la 74^{ème} réunion du Conseil d'Administration tenu au siège sociale de la Société à Stockholm le 17 octobre 2014

Liste de participants

Erik Rosengren,

Joakim Strandberg

§ 1)

Erik Rosengren a tenu le rôle du Président et a constaté que tous les participants concernés ont bien été informés de cette réunion ainsi que le quorum a été atteint.

§ 2)

Il a été constaté que l'activité exercée auparavant par la succursale luxembourgeoise de la Société (Amrego Kapitalförvaltning AB, Luxembourg Branch, B165432) a été transférée puis fermée avec succès suite aux décisions prises au sein de la société en juillet 2014. L'Office suédois de supervision financière ainsi que la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF) au Luxembourg ont tous les deux été informés que la Société ne souhaite plus à fournir des services d'investissement à travers d'un établissement d'une succursale au Luxembourg.

Il a été décidé d'aussi en informer le Registre de commerce et des sociétés (RCSL) de ce changement dans la succursale luxembourgeoise. Il a été décidé, à l'unanimité, de céder les droits de signer, d'exécuter et de livrer les documents requis pour la demande d'annulation d'enregistrement de la succursale luxembourgeoise de la Société à Monsieur Carl-Adam Högberg.

§ 3)

N'ayant plus de points à discuter, la réunion a été clôturée.

Référence de publication: 2014172559/27.

(140197271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2014.

Biltong S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9911 Troisvierges, 9, rue de Drinklange.
 R.C.S. Luxembourg B 113.983.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Troisvierges, le 6 novembre 2014. Signature.

Référence de publication: 2014172658/10.

(140197432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2014.

BlueBay Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 88.020.

Les comptes consolidés au 30 juin 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

À Luxembourg, le 7 novembre 2014.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Référence de publication: 2014172661/11.

(140197798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2014.

BlueBay Structured Funds, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 108.083.

Les comptes consolidés au 30 juin 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2014.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Référence de publication: 2014172662/12.

(140197797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2014.

Boisclair S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.
R.C.S. Luxembourg B 122.433.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 7 octobre 2014

Le conseil d'administration effectuera les démarches administratives nécessaires auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg afin que le mandat d'administrateur de la société ADHELYS N.V. (Numéro entreprise 880888177) soit rayé.

Pour extrait conforme

Michel Jadot / Freddy Bracke

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2014172663/14.

(140198161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2014.

Bolton-Emerson-Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 162.153.

Dépôt des comptes annuels remplaçant le dépôt N°L140114122 du 07/07/2014

Les comptes annuels, les comptes de Profits et Pertes ainsi que les Annexes de l'exercice clôturant au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Organe de Gestion

Référence de publication: 2014172664/12.

(140197984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2014.

Breitlecker S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6131 Junglinster, 12, rue Nicolas Glesener.
R.C.S. Luxembourg B 135.177.

L'an deux mille quatorze.

Le neuf octobre.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

Ont comparu:

1.- Monsieur Lucien GABBANA, maître-installateur, né à Cessalto (Italie), le 25 septembre 1940, demeurant à L-6180 Gonderange, 18, rue de Bourglinster

2.- Madame Fernande WEIMERSKIRCH, sans profession, née à Luxembourg, le 14 janvier 1948, demeurant à L-6180 Gonderange, 18, rue de Bourglinster.

Lesquels comparants déclarent être les seuls associés de la société à responsabilité limitée BREITLECKER S.à r.l., avec siège social à L-6131 Junglinster, 12, rue Nicolas Glesener,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 135.177,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 19 décembre 2007, publié au Mémorial C numéro 317 du 07 février 2008.

modifiés aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 13 décembre 2010, publié au Mémorial C, numéro 739 du 16 avril 2011

dont le capital social de HUIT CENT QUATRE-VINGT MILLE EUROS (€ 880.000,-), représenté par MILLE (1.000) PARTS SOCIALES d'une valeur nominale de HUIT CENT QUATRE-VINGTS EUROS (€ 880,-) chacune, est reparti comme suit:

1.- Monsieur Lucien GABBANA, prénommé, CINQ CENTS PARTS SOCIALES	500
2.- Madame Fernande WEIMERSKIRCH, prénommée, CINQ CENTS PARTS SOCIALES	500
TOTAL: MILLE PARTS SOCIALES	1.000

Lesquels comparants prient le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

Première résolution

Le capital social est réduit à concurrence de SEPT CENT QUATRE-VINGT MILLE EUROS (€ 780.000,-), pour le ramener de HUIT CENT QUATRE-VINGT MILLE EUROS (€ 880.000,-) à CENT MILLE EUROS (100.000,-€) par réduction de la valeur nominale des parts sociales pour la ramener de huit cent quatre-vingts euros (€ 880,-) à cent euros (100,-€)

Cette réduction se fait par remboursement du prêt montant de SEPT CENT QUATRE VINGT MILLE EUROS (€ 780.000,-) aux associés.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède l'article quatre (4) des statuts a désormais la teneur suivante:

" **Art. 4.** Le capital social est fixé à CENT MILLE EUROS (100.000,-€) représenté par MILLE (1.000) PARTS SOCIALES d'une valeur nominale de CENT EUROS (€100,-) chacune."

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Gabbana, WEIMERSKIRCH, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 13 octobre 2014. Relation: EAC/2014/13831. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014172665/49.

(140197361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2014.

Briantea & Eurasian S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 71.769.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2014.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2014172666/11.

(140198314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2014.

Buba S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 115.012.

Société anonyme constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster en date du 10 mars 2006, publié au Mémorial C numéro 1136 du 12 juin 2006 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Rambrouch agissant en remplacement de Maître Jean SECKLER empêché en date du 02 novembre 2010, publié au Mémorial C numéro 202 du 1^{er} février 2011

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014172668/13.

(140197426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2014.

Build-Consult S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7759 Roost, 10, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 128.242.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Windhof, le 07/11/2014.

Référence de publication: 2014172669/10.

(140197844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2014.

C.Gen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 171.978.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 7 octobre 2014

Le conseil d'administration effectuera les démarches administratives nécessaires auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg afin que le mandat d'administrateur de la société ADHELYS N.V. (Numéro entreprise 880888177) soit rayé.

Pour extrait conforme

Michel Jadot / Freddy Bracke

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2014172670/14.

(140198162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2014.

Caesar Finance 1999 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 72.170.

Le bilan de la société au 31/12/2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014172671/12.

(140198345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2014.

Calilux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 135.000,00.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 108.230.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des associés qui s'est tenue le 7 novembre 2014 à 10.00 heures à Luxembourg

- L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat de Réviseur d'Entreprise Agréé de PricewaterhouseCoopers pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2014.

Pour copie conforme

FIDUPAR

Signatures

Domiciliaire

Référence de publication: 2014172673/16.

(140197986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2014.

Capital Power Credit Services (Luxembourg), Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 171.507.

—
Les comptes annuels au 30 juin 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014172676/9.

(140197496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2014.

Capital Power Credit Services (Luxembourg), Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 171.507.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 1^{er} octobre 2014

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 30 juin 2015:

Administrateurs de catégorie A

- Monsieur Stuart LEE, dirigeant d'entreprise, demeurant professionnellement à 1200, 10423 - 101 Street NW, Edmonton, Alberta, Canada T5H 0E9.

- Monsieur Anthony SCOZZAFAVA, dirigeant d'entreprise, demeurant professionnellement à 1200, 10423 - 101 Street NW, Edmonton, Alberta, Canada T5H 0E9.

Administrateurs de catégorie B

- Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, demeurant professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, Président.

- Monsieur Gerdy ROOSE, conseiller fiscal, demeurant professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

- Monsieur Murad IKHTIAR, demeurant professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 30 juin 2015:

AUDIEX S.A., 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2014.

Référence de publication: 2014172677/26.

(140197977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2014.

Carmelite Riverside London S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 168.867.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique en date du 10 octobre 2014

En date du 10 octobre 2014, l'associé unique a décidé de re-classifier les gérants existants comme suit:

- Monsieur Hao Jian Min, né le 25 janvier 1965 à Heilongjiang, République Populaire de Chine, ayant son adresse professionnelle au 1 Queen's Road East, Hong Kong, en qualité de gérant de classe A de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;

- Lin Xiaofeng, né le 19 mars 1964 à Beijing, République Populaire de Chine, ayant son adresse professionnelle au 1 Queen's Road East, Hong Kong, en qualité de gérant de classe A de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;

- Monsieur Zhang Yi, né le 2 mars 1967 à Heilongjiang, République Populaire de Chine, ayant son adresse professionnelle au 1 Queen's Road East, Hong Kong, en qualité de gérant de classe A de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;

- Monsieur Chen Deyou, né le 13 novembre 1970 à Henan, République Populaire de Chine, ayant son adresse professionnelle au 1 Queen's Road East, Hong Kong, en qualité de gérant de classe A de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;

- Monsieur Huang Jiageng, né le 16 mars 1981 à Sichuan, République Populaire de Chine, ayant son adresse professionnelle au 1 Queen's Road East, Hong Kong, en qualité de gérant de classe B de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;

- Monsieur Paul Lawrence, né le 25 mai 1970 à Rotherham, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg en qualité de gérant de classe B de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;

- Mademoiselle Marie-Pierre Ghedin, née le 1^{er} janvier 1986 à Metz, France, ayant son adresse professionnelle au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg en qualité de gérant de classe B de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;

- Monsieur Jérôme Letscher, né le 21 mai 1973 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant son adresse professionnelle au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, en qualité de gérant de classe B de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;

- Monsieur Michel Thill, né le 8 juin 1965 à Arlon, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, en qualité de gérant de classe B de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 7 novembre 2014.

Pour extrait analytique conforme

Référence de publication: 2014172679/39.

(140197728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2014.

Cherrywood Investments (Holdings) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7a, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 190.217.

—
Extrait des décisions de l'associé unique de la Société adoptées par écrit le 17 octobre 2014

L'associé unique de la Société a décidé de nommer avec effet immédiat et pour une durée indéterminée, Maarten Derksen, dont l'adresse se situe au 65E, 55th Street, 30th Floor, New York 10022, Etats-Unis d'Amérique, en qualité de gérant de catégorie A de la Société, Frédérique Duculot, dont l'adresse se situe au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en qualité de gérant de catégorie B de la Société et Philippe Leclercq, dont l'adresse se situe au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en qualité de gérant de catégorie B de la Société.

L'associé unique de la Société a en outre décidé de requalifier Michael P. Wengrofsky et Nao Maeda en gérants de catégorie A, avec effet au 17 octobre 2014 et pour une durée indéterminée.

En conséquence de ce qui précède, en date du 17 octobre 2014, le conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

- Michael P. Wengrofsky, gérant de catégorie A;

- Maarten Derksen, gérant de catégorie A;
- Nao Maeda, gérant de catégorie A;
- Frédérique Duculot, gérant de catégorie B; et
- Philippe Leclercq, gérant de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Cherrywood Investments (Holdings) S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2014172685/26.

(140198042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2014.

**Chez Soi Sàrl, Société à responsabilité limitée,
(anc. ChezSoi S.à r.l.).**

Siège social: L-2342 Luxembourg, 42, rue Raymond Poincaré.

R.C.S. Luxembourg B 183.260.

L'an deux mil quatorze

Le trente-et-un octobre;

Pardevant Maître Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg.

Ont comparu:

1) Madame Nadine SCHMESSER, décoratrice, divorcée, née à Hayange (France) le 17 septembre 1965, demeurant à L-4436 Belvaux, 40 rue Dicks-Lentz.

2) Monsieur Eric STEFFEN, ingénieur en informatique, célibataire, né à Bagneux (France) le 19 juillet 1975, demeurant à L-4436 Belvaux, 40 rue Dicks-Lentz.

Lesquels comparants déclarent qu'ils sont les seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée «ChezSoi Sàrl» (Matricule 20142409047), avec siège social à L-4436 Belvaux, 40 rue Dicks-Lentz;

inscrite au Registre de commerce sous le numéro B183.260;

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 20 décembre 2013, publié au Mémorial C de 2014, page 20.379.

Lesquels comparants se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution:

Les associés décident de transférer le siège social de la société de Belvaux à L-2342 Luxembourg, 42 rue Raymond Poincaré.

Deuxième résolution:

Suite au prédit transfert de siège social le premier alinéa de l'article 2 des statuts est à lire comme suit:

« **Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.»

Troisième résolution:

Les associés décident de relibeller la dénomination comme suit: «Chez Soi Sàrl».

Quatrième et dernier résolution:

Suite à la prédite résolution l'article un des Statuts est à lire comme suit:

« **Art. 1^{er}.** La société prend la dénomination de «Chez Soi Sàrl».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Frais.

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de la présente assemblée générale s'élève approximativement à la somme de MILLE EURO (Euro 1.000.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bettembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Schmesser, Steffen, C. Doerner.

Enregistré à Esch/Alzette A.C. le 04 novembre 2014. Relation: EAC/2014/14770. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Bettembourg, le 06 novembre 2014.

Référence de publication: 2014172687/47.

(140197531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2014.

Citibank International Limited (Luxembourg Branch), Succursale d'une société de droit étranger, (anc. Citibank International plc (Luxembourg Branch)).

Adresse de la succursale: L-8070 Bertrange, 31, Z.A. Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 78.602.

Il est porté à la connaissance des tiers que Citibank International plc ayant son siège social établi au Citigroup Centre, Canada Square, Canary Wharf, London E14 5LB enregistrée auprès du registre des sociétés du Royaume- Uni sous le numéro 1088249, exerçant ses activités au Grand -Duché de Luxembourg à travers sa succursale a été réenregistrée par voie de résolution spéciale sous la dénomination Citibank International Limited en date du 31 octobre 2014.

La succursale luxembourgeoise opère désormais sous la dénomination Citibank International Limited, Luxembourg Branch.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Bertrange, le 4 novembre 2014.

Citibank International plc, Luxembourg Branch

Référence de publication: 2014172689/16.

(140197272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2014.

Collage Midco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,01.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 185.840.

EXTRAIT

Suivant des contrats de transfert de parts sociales en date du 11 juillet 2014, du 14 juillet 2014 et du 7 août 2014, l'associé unique de la Société a transféré 325.603 parts sociales qu'il détenait dans la Société à Ivinghoe I L.P., une société régie par le droit de Jersey, immatriculée auprès du Companies Registry de Jersey sous le numéro LP1811, ayant son siège social à Charter Place (premier étage) 23 27 Seaton Place, St Helier, Jersey, JE2 3QL, Iles de la Manche, agissant par son general partner IVINGHOE GENERAL PARTNER L.P. une société régie par le droit de Jersey, immatriculée auprès du Companies Registry de Jersey sous le numéro LP1810, ayant son siège social à Charter Place (premier étage) 23 27 Seaton Place, St Helier, Jersey, JE2 3QL, Iles de la Manche, agissant par son general partner Muha GP Limited, une société régie par le droit de Jersey, immatriculée auprès du Companies Registry de Jersey sous le numéro 106442 ayant son siège social à Charter Place (premier étage) 23 27 Seaton Place, St. Helier, Jersey, JE2 3QL, Iles de la Manche.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Collage Midco S.à r.l.

Référence de publication: 2014172694/20.

(140198013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2014.

Collage Midco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,01.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2C, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 185.840.

EXTRAIT

L'associé unique de la Société, par résolutions écrites datées du 26 juin 2014, a décidé de transférer le siège social de la Société au 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, avec effet au 15 septembre 2014.

L'associé unique de la Société a également transféré son siège social au 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, avec effet au 15 septembre 2014.

Les adresses professionnelles des gérants Thomas Sonnenberg, Michiel Kramer, Heiko Dimmerling et Antonis Tzanetis ont également changé. Lesdits gérants résident dorénavant professionnellement au 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg.

Le gérant Mats Eklund a également transféré son adresse professionnelle au 9 South Street, 3^{ème} étage, Londres, W1K 2XA, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Collage Midco S.à r.l.

Référence de publication: 2014172695/19.

(140198013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2014.

ColFin Intesa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 191.439.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de cession sous seing privé intervenu en date du 23 octobre 2014, que:

Colony Luxembourg S.à r.l., une Société à Responsabilité Limitée, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 88.540, dont le siège social est situé au 121, avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg, a cédé à:

Colony Financial Inc, «a Company», immatriculée sous le numéro D13112701 dont le siège social est situé au Suite 1660, 7 St. Paul, St. Baltimore, Maryland, 21202, USA l'entière des parts sociales de la Société ColFin Intesa S.à r.l. à savoir, douze mille six cents (12.600) parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Valérie Chaumier

Mandataire habilité

Référence de publication: 2014172697/20.

(140197477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2014.

Caixa Geral de Depósitos, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1637 Luxembourg, 7, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 61.314.

Avec datte d'effet immédiat nous demandons l'actualisation du RCS

Par la présente, nous souhaitons effectuer la radiation de Monsieur CARDOSO BRAGA SOARES Pedro Bruno, directeur n'exercent plus l'administration de notre Succursale.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 07 novembre 2014.

Référence de publication: 2014172703/12.

(140198350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2014.

Easterly Global Trade Finance S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 191.608.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the sixteenth day of October.

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Monument Trustees Limited, a limited company having its registered office at 57 Herbert Lane, Dublin 2, registered with the Irish Companies Registration Office under number 34558,

duly represented by Mr Baptiste Aubry, junior adviser, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given in Dublin, on 14 October 2014.

The proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing party, represented as stated above, requested the notary to document the deed of incorporation of a société anonyme, which it wishes to incorporate and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Name - Duration - Purpose - Registered office

Art. 1. Name. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a société anonyme, under the name of “Easterly Global Trade Finance SA” (the “Company”) which shall have the status of a securitisation company (société de titrisation) within the meaning of the law of 22 March 2004 on securitisation, as amended (the “Securitisation Law”) and shall be subject to and governed by the Securitisation Law, the law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended (the “Companies Law”) as well as by the present articles of association.

Art. 2. Duration. The Company is incorporated for an unlimited duration. It may be dissolved at any time and without cause by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 3. Purpose.

3.1 The exclusive purpose of the Company is to enter into one or more securitisation transactions within the meaning of the Securitisation Law and the Company may, in this context, assume risks, existing or future, relating to the holding of assets, whether movable or immovable, tangible or intangible, as well as risks resulting from the obligations assumed by third parties or relating to all or part of the activities of third parties, in one or more transactions or on a continuous basis. The Company may assume those risks by acquiring the assets, guaranteeing the obligations or by committing itself in any other way. It may also, to the extent permitted by law and these articles of association, transfer or dispose of the claims and other assets it holds, whether existing or future, in one or more transactions or on a continuous basis. The Company will not be able to issue securities to the public on a continuous basis.

3.2 The Company may, in this same context, acquire, dispose and invest in loans, stocks, bonds, debentures, obligations, notes, advances, shares, warrants and other securities. The Company may, within the limits of the Securitisation Law, and in favor of its creditors only, grant pledges, other guarantees or security interests of any kind to Luxembourg or foreign entities and enter into securities lending activity on an ancillary basis.

3.3 The Company may open one or several compartments in accordance with Article 7 of these articles of association.

3.4 The Company may perform all transactions which are necessary or useful to fulfil and develop its purpose, as well as, all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above. The assets of the Company may only be assigned in accordance with the terms of the securities issued to finance the acquisition of such assets.

Art. 4. Registered office.

4.1 The Company’s registered office is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the Company’s registered office may be transferred by a resolution of the board of directors.

4.3 It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.4 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of directors.

B. Share capital - Shares - Register of shares - Ownership and transfer of shares

Art. 5. Share capital. Issued share capital

5.1. The Company’s issued share capital is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000) consisting of thirty-one thousand (31,000) shares having a nominal value of one euro (EUR 1) each.

5.2 Under the terms and conditions provided by law, the Company’s issued share capital may be increased by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.3 Any new shares to be paid for in cash will be offered by preference to the existing shareholder(s). In case of plurality of shareholders, such shares will be offered to the shareholders in proportion to the number of shares held by them in the Company’s share capital. The board of directors shall determine the period of time during which such preferential subscription right may be exercised. This period may not be less than thirty (30) days from the date of dispatch of a registered letter sent to the shareholder(s), announcing the opening of the subscription. However, subject to the terms and conditions provided by law, the general meeting of shareholders, called (i) either to resolve upon an increase of the Company’s issued share capital (ii) or upon the authorisation to be granted to the board of directors to increase the Company’s issued share capital, may limit or suppress the preferential subscription right of the existing shareholder(s)

or authorise the board of directors to do so. Such resolution shall be adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.4 Under the terms and conditions provided by law, the Company's issued share capital may be reduced by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same par value.

6.2 The Company may have one or several shareholders.

6.3 The death, legal incapacity, dissolution, bankruptcy or any other similar event regarding the sole shareholder, as the case may be, or any other shareholder shall not cause the Company's dissolution.

6.4 The Company may, to the extent and under the terms and conditions provided by law, repurchase or redeem its own shares.

6.5 The Company's shares are in registered form and may not be converted into shares in bearer form.

6.6 Fractional shares shall have the same rights on a fractional basis as whole shares, provided that shares shall only be able to vote if the number of fractional shares may be aggregated into one or more whole shares. If there are fractions that do not aggregate into a whole share, such fractions shall not be able to vote.

Art. 7. Compartments.

7.1 The board of directors of the Company may create one or more compartments within the Company (the "Compartment" or the "Compartments"). Each Compartment shall, unless otherwise provided for in the resolution creating such Compartment, contain a distinct part of the Company's assets and liabilities. The resolution creating one or more Compartments within the Company, as well as any subsequent amendments thereto, shall be binding as of the date of such resolution, including against any third party.

7.2 As between investors and creditors, each Compartment of the Company shall be treated as a separate entity. Rights of investors and creditors of the Company that (i) have, when coming into existence, been designated as relating to a Compartment or (ii) have arisen in connection with the creation, the operation or the liquidation of a Compartment are, except if otherwise provided for in the resolution of the board of directors having created the relevant Compartment, strictly limited to the assets of that Compartment and which shall be exclusively available to satisfy such investors and creditors. Creditors and investors of the Company whose rights are not related to a specific Compartment of the Company shall have no rights to the assets of any such Compartment.

7.3 Unless otherwise provided for in the resolution having created such Compartment, no resolution may be taken to amend the resolution having created such Compartment or to take any other decision directly affecting the rights of the investors or creditors whose rights relate to such Compartment, without the prior approval of all investors or creditors whose rights relate to this Compartment. Any decision taken in breach of this provision shall be void.

7.4 Each Compartment of the Company may be separately liquidated without such liquidation resulting in the liquidation of another Compartment or of the Company itself.

7.5 The Company may issue securities whose value or yield is linked to specific Compartments, assets or risks, or whose repayment is subject to the repayment of other instruments, certain claims or certain classes of shares.

7.6 Fees, costs, expenses and other obligations of the Company incurred on behalf of the Company will be general duties of the Company and will not be paid through the assets of a particular Compartment. In the event the fees, costs, expenses and other obligations mentioned above cannot be funded otherwise, they shall be payable equally by existing Compartments in the Company during the period to which the fees relate (the "Billing Period"), except that for Compartments which have been existing for less time than the entire Billing Period, the portion of overhead costs charged to a Compartment shall be reduced pro rata temporis and the difference between the total overhead charged to a Compartment and the reduced pro rata temporis amount will be equally allocated to the other Compartments that have existed for the entire Billing Period.

Art. 8. Register of shares.

8.1 A register of shares will be kept at the Company's registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register of shares will in particular contain the name of each shareholder, his/her/its residence or registered or principal office, the number of shares held by such shareholder, the indication of the payments made on the shares, any transfer of shares and the dates thereof pursuant to article 9.4 of these articles of association as well as any security rights granted on shares.

8.2 Each shareholder will notify the Company by registered letter his/her/its address and any change thereof. The Company may rely on the last address of a shareholder received by it.

Art. 9. Ownership and transfer of shares.

9.1 Proof of ownership of shares may be established through the recording of a shareholder in the register of shares. Certificates of these recordings will be issued and signed by the chairman of the board of directors, by any two of its members or by the sole director, as the case may be, upon request and at the expense of the relevant shareholder.

9.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they must designate a single person to be considered as the sole owner of such share in relation to the Company. The Company is entitled to suspend the exercise of all rights attached to a share held by several owners until one owner has been designated.

9.3 The shares are freely transferable, subject to the terms and conditions of the law.

9.4 Any transfer of shares will become effective towards the Company and third parties either through the recording of a declaration of transfer into the register of shares, signed and dated by the transferor and the transferee or their representatives, or upon notification of the transfer to or upon the acceptance of the transfer by the Company, pursuant to which any director may record such transfer in the register of shares.

9.5 The Company, through any of its directors, may also accept and enter into the register of shares any transfer referred to in any correspondence or in any other document which establishes the transferor's and the transferee's consent.

C. General meeting of shareholders

Art. 10. Powers of the general meeting of shareholders.

10.1 The shareholders exercise their collective rights in the general meeting of shareholders, which constitutes one of the Company's corporate bodies.

10.2 If the Company has only one shareholder, such shareholder shall exercise the powers of the general meeting of shareholders. In such case and to the extent applicable and where the term "sole shareholder" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "general meeting of shareholders" used in these articles of association is to be construed as a reference to the "sole shareholder".

10.3 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

Art. 11. Convening general meetings of shareholders.

11.1 The general meeting of shareholders of the Company may at any time be convened by the board of directors to be held at such place and on such date as specified in the notice of such meeting.

11.2 The general meeting of shareholders must be convened by the board of directors upon request in writing indicating the agenda, addressed to the board of directors by one or several shareholders representing in the aggregate at least ten per cent (10%) of the Company's issued share capital. In this case, the general meeting of shareholders must be convened by the board of directors or by the statutory auditor(s) in order to be held within a period of one (1) month from receipt of such request at such place and on such date as specified in the convening notice of the meeting.

11.3 An annual general meeting of shareholders must be held in the municipality where the Company's registered office is located or at such other place as may be specified in the notice of such meeting, on the first Friday of June at 2 p.m. CET. If such day is a legal holiday, the annual general meeting of shareholders must be held on the previous following business day. The board of directors must convene the annual general meeting of shareholders within a period of six (6) months from closing the Company's accounts.

11.4 The convening notice for any general meeting of shareholders must contain the agenda of the meeting, the place, date and time of the meeting, and such notice is to be sent to each shareholder by registered letter at least eight (8) days prior to the date scheduled for the meeting.

11.5 One or several shareholders, representing in the aggregate at least ten per cent (10%) of the Company's issued share capital, may request the adjunction of one or several items to the agenda of any general meeting of shareholders. Such request must be sent to the Company's registered office by registered letter at least five (5) days prior to the date scheduled for the meeting.

11.6 If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the general meeting of shareholders may be held without prior notice.

Art. 12. Conduct of general meetings of shareholders.

12.1 A board of the meeting shall be formed at any general meeting of shareholders, composed of a chairman, a secretary and a scrutineer, each of whom shall be appointed by the general meeting of shareholders and who need neither be shareholders, nor members of the board of directors. The board of the meeting shall especially ensure that the meeting is held in accordance with applicable rules and, in particular, in compliance with the rules in relation to convening, majority requirements, vote tallying and representation of shareholders.

12.2 An attendance list must be kept at any general meeting of shareholders.

12.3 Quorum

No quorum shall be required for the general meeting of shareholders to validly act and deliberate, unless otherwise required by law or by these articles of association.

12.4 Vote

12.4.1 Each share entitles to one (1) vote, subject to the provisions of the law.

12.4.2 Unless otherwise required by law or by these articles of association, resolutions at a general meeting of shareholders duly convened will be adopted at a simple majority of the votes validly cast, regardless of the portion of capital represented. Abstention and nil votes will not be taken into account.

12.5 A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing another person, shareholder or not, as his/her/its proxy in writing by a signed document transmitted by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such appointment being sufficient proof thereof. One person may represent several or even all shareholders.

12.6 Any shareholder who participates in a general meeting of shareholders by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such shareholder's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority.

12.7 Each shareholder may vote at a general meeting of shareholders through a signed voting form sent by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Company which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposals submitted to the resolution of the meeting as well as for each proposal three boxes allowing the shareholder to vote in favour of or against the proposed resolution or to abstain from voting thereon by marking the appropriate box with a cross. The Company will only take into account voting forms received prior to the general meeting of shareholders which they relate to.

12.8 The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by the shareholders for them to take part in any general meeting of shareholders.

Art. 13. Adjourning general meetings of shareholders. Subject to the terms and conditions of the law, the board of directors may adjourn any general meeting of shareholders already commenced, including any general meeting convened in order to resolve on an amendment of the articles of association, to four (4) weeks. The board of directors must adjourn any general meeting of shareholders already commenced if so required by one or several shareholders representing in the aggregate at least twenty per cent (20%) of the Company's issued share capital. By such an adjournment of a general meeting of shareholders already commenced, any resolution already adopted in such meeting will be cancelled.

Art. 14. Minutes of general meetings of shareholders.

14.1 The board of any general meeting of shareholders shall draw minutes of the meeting which shall be signed by the members of the board of the meeting as well as by any shareholder who requests to do so.

14.2 The sole shareholder, as the case may be, shall also draw and sign minutes of his/her/its resolutions.

14.3 Any copy and excerpt of such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party, shall be certified conforming to the original by the notary having had custody of the original deed, in case the meeting has been recorded in a notarial deed, or shall be signed by the chairman of the board of directors, by any two of its members or by the sole director, as the case may be.

Art. 15. Amendment of the articles of association. Subject to the terms and conditions provided by law, these articles of association may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted with a majority of two-thirds of the votes validly cast at a meeting where at least half of the Company's issued share capital is present or represented on first call. On second call, the resolution will be passed with a majority of two-thirds of the votes validly cast at the meeting, regardless of the portion of capital present or represented at the meeting. Abstention and nil votes will not be taken into account.

D. Management

Art. 16. Powers of the board of directors.

16.1 The Company shall be managed by a board of directors consisting of three members at least, who need not be shareholders of the Company. In the case of several directors, they shall be named "Director A" or "Director B".

16.2 However, if the Company is incorporated by a single shareholder or if it is noted at a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder, the Company may be managed by a sole director until the general meeting of shareholders following the Company's awareness that several shareholders exist. If the Company has a sole director and to the extent applicable and where the term "sole director" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "board of directors" used in these articles of association is to be construed as a reference to the "sole director".

16.3 The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition within the Company's purpose and the provisions of the Securitisation Law and the Companies Law. All powers not expressly reserved by the Companies Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders, fall within the competence of the board of directors.

16.4 The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

16.5 In accordance with article 60 of the Companies Law, the Company's daily management and the Company's representation in connection with such daily management may be delegated to one or several members of the board of directors or to any other person, shareholder or not, acting alone or jointly. Their appointment, revocation and powers shall be determined by a resolution of the board of directors. Such persons may be appointed in relation to one or more specific Compartments of the Company.

16.6 The Company may enter with any Luxembourg or foreign entity or individuals into management or advisory agreements according to which such entity or individuals or any other entity or individuals previously approved by it will supply the Company with recommendations and advice with respect to the conduct of the Company's business and the accomplishment of its purpose, and according to which such company may, on a day-to-day basis and subject to the overall control and ultimate responsibility of the board of directors of the Company, manage the Company's assets. The management or advisory agreements shall contain the rules governing the amendment or expiration of such agreements which are otherwise concluded for an unlimited period. Such management or advisory agreements may be entered into in relation to one or more specific Compartments of the Company.

16.7 The Company may also grant special powers by notarised proxy or private instrument to any person acting alone or jointly with others as agent of the Company.

Art. 17. Election of the chairman and the secretary of the Board of Directors.

17.1 The board of directors must choose from among its members a chairman of the board of directors. It may also choose a secretary, who needs neither be a shareholder, nor a member of the board of directors.

Art. 18. Election and removal of directors and term of the office.

18.1 Directors shall be elected by the general meeting of shareholders, which shall determine their remuneration and term of the office.

18.2 If a legal entity is elected director of the Company, such legal entity must designate an individual as permanent representative who shall execute this role in the name and for the account of the legal entity. The relevant legal entity may only remove its permanent representative if it appoints a successor at the same time. An individual may only be a permanent representative of one (1) director and may not be a director at the same time.

18.3 Any director may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of shareholders.

18.4 The term of the office of a director may not exceed six (6) years and any director shall hold office until its/his/her successor is elected. Any director may also be re-elected for successive terms.

Art. 19. Vacancy in the office of a director.

19.1 If a vacancy in the office of a member of the board of directors because of death, legal incapacity, bankruptcy, retirement or otherwise occurs, such vacancy may be filled, on a temporary basis, by the remaining board members until the next general meeting of shareholders, which shall resolve on a permanent appointment, as deemed suitable.

19.2 If, in case of plurality of shareholders, the total number of members of the board of directors falls below three (3) or below such higher minimum set by these articles of association, as the case may be, such vacancy must be filled without undue delay either by the general meeting of shareholders or, on a temporary basis, by the remaining board members until the next general meeting of shareholders, which shall resolve on the permanent appointment.

19.3 In case the vacancy occurs in the office of the Company's sole director, such vacancy must be filled without undue delay by the general meeting of shareholders.

Art. 20. Convening meetings of the board of directors.

20.1 The board of directors shall meet upon call by the chairman or by any two (2) of its members at the place indicated in the notice of the meeting as described in the next paragraph.

20.2 Written notice of any meeting of the board of directors must be given to the directors twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting by mail, facsimile, electronic mail or any other means of communication, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be indicated in the notice. Such convening notice is not necessary in case of assent of each director in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. Also, a convening notice is not required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors. No convening notice shall furthermore be required in case all members of the board of directors are present or represented at a meeting of the board of directors or in the case of resolutions in writing pursuant to these articles of association.

Art. 21. Conduct of meetings of the board of directors.

21.1 The chairman of the board of directors shall preside at all meeting of the board of directors. In his/her/its absence, the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore.

21.2 Quorum

The board of directors can act and deliberate validly only if at least half of its members are present or represented at a meeting of the board of directors and only if at least one Director A and one Director B are present or represented at a meeting of the board of directors.

21.3 Vote

Resolutions are adopted with the approval of a majority of the members present or represented at a meeting of the board of directors. The chairman shall not have a casting vote.

21.4 Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing any other director as his/her/its proxy in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. Any director may represent one or several of his/her/its colleagues.

21.5 Any director who participates in a meeting of the board of directors by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such director's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority. A meeting of the board of directors held through such means of communication is deemed to be held at the Company's registered office.

21.6 The board of directors may unanimously pass resolutions in writing which shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of directors duly convened and held. Such resolutions in writing are passed when dated and signed by all directors on a single document or on multiple counterparts, a copy of a signature sent by mail, facsimile, e-mail or any other means of communication being sufficient proof thereof. The single document showing all the signatures or the entirety of signed counterparts, as the case may be, will form the instrument giving evidence of the passing of the resolutions, and the date of such resolutions shall be the date of the last signature.

21.7 Save as otherwise provided by law, any director who has, directly or indirectly, a proprietary interest in a transaction submitted to the approval of the board of directors which conflicts with the Company's interest, must inform the board of directors of such conflict of interest and must have his/her/its declaration recorded in the minutes of the board meeting. The relevant director may not take part in the discussions on and may not vote on the relevant transaction. Any such conflict of interest must be reported to the next general meeting of shareholders prior to taking any resolution on any other item. Where the Company has a sole director and the sole director has, directly or indirectly, a proprietary interest in a transaction entered into between the sole director and the Company, which conflicts with the Company's interest, such conflicting interest must be disclosed in the minutes recording the relevant transaction.

Art. 22. Minutes of meetings of the board of directors.

22.1 The secretary or, if no secretary has been appointed, the chairman shall draw minutes of any meeting of the board of directors, which shall be signed by the chairman and by the secretary, as the case may be.

22.2 The sole director, as the case may be, shall also draw and sign minutes of his/her/its resolutions.

22.3 Any copy and any excerpt of such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party shall be signed by the chairman of the board of directors, by any two of its members or by the sole director, as the case may be.

Art. 23. Dealings with third parties. The Company will be bound towards third parties in all circumstances by the joint signatures of any Director A together with any Director B or by the signature of the sole director or by the joint signatures or by the sole signature of any person(s) to whom such signatory power has been granted by the board of directors or by the sole director. Within the limits of the daily management, the Company will be bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom such power in relation to the daily management of the Company has been delegated acting alone or jointly in accordance with the rules of such delegation.

E. Supervision

Art. 24. Auditors. The accounting data related in the annual report of the Company shall be examined by an independent auditor (réviseur d'entreprises) appointed by the board of directors and remunerated by the Company. The independent auditor shall fulfil all duties provided for by the Companies Law and the Securitisation Law.

F. Financial year - Profits - Interim dividends

Art. 25. Financial year. The Company's financial year shall begin on first January of each year and shall terminate on thirty-first December of the same year.

Art. 26. Profits.

26.1 Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the directors shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect such inventory and balance sheet at the Company's registered office.

26.2 On separate accounts (in addition of the accounts held by the Company in accordance with the Companies Law and normal accounting practice), the Company shall determine at the end of each financial year, the result of each Com-
partment which will be determined as follows:

The result of each Compartment will consist in the balance of all income, profits or other receipts paid or due in any other manner in relation to the relevant Compartment (including capital gains, liquidation surplus and dividends distribution) and the amount of the expenses, losses, taxes and other transfers of funds incurred by the Company during this exercise and which can regularly and reasonably be attributed to the management, operation of such Compartment (including fees, costs, corporate income tax on capital gain and expenses relating to dividend distribution).

26.3 From the annual net profits of the Company, five per cent (5 %) shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company, as stated in Article 5 (Share Capital) or as increased or reduced from time to time as provided in Article 5.

26.4 The remainder of the annual net profits shall be distributed as dividends to the shareholders in accordance with the Securitisation law. Distributions may be paid in such currency and at such time and place as the board of directors shall determine from time to time.

26.5 Interim dividends may be distributed in compliance with the terms and conditions provided for by the Companies Law.

26.6 The general meeting of shareholders may decide to distribute stock dividends in lieu of cash dividends upon such terms and conditions as prescribed by the general meeting.

Art. 27. Interim dividends - Share premium.

27.1 Under the terms and conditions provided by law, the board of directors may proceed to the payment of interim dividends.

27.2 The share premium, if any, may be freely distributed to the shareholder(s) by a resolution of the shareholder(s) or of the director(s), subject to any legal provisions regarding the inalienability of the share capital and of the legal reserve.

G. Liquidation

Art. 28. Liquidation of Compartments. Without prejudice to the provisions contained in Article 7 (Compartments), each Compartment of the Company may be put into liquidation and its securities redeemed by a decision of the board of directors of the Company.

Art. 29. Liquidation.

29.1 In the event of the Company's dissolution, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, individuals or legal entities, appointed by the general meeting of shareholders resolving on the Company's dissolution which shall determine the liquidators'/liquidator's powers and remuneration.

29.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

H. Governing law

Art. 30. Governing law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Companies Law and the Securitisation Law.

Transitional provisions

1) The Company's first financial year shall begin on the date of the Company's incorporation and shall end on 31 December 2014.

2) The first annual general meeting of shareholders shall be held in 2015.

3) Interim dividends may also be made during the Company's first financial year.

Subscription and payment

Monument Trustees Limited, aforementioned, represented as state above, declares to subscribe, all the thirty-one thousand (31,000) shares representing the share capital of the Company.

All the shares are entirely paid-up in cash, so that the amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Declaration

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Articles 26, 26-3 and 26-5 of the Law of August 10, 1915 on Commercial Companies, as amended, have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at EUR 3,000.-.

General meeting of shareholders

The incorporating shareholder, representing the Company's entire issued share capital, immediately passed the following resolutions:

1. The number of members of the board of directors is fixed at three (3).
2. The following persons are appointed as members of the board of directors of the Company:
 - Elvin Jabinal Montes, as B Director, born on 12 April 1982 in Jiabong W Samar (Philippines), having his professional residence at 19, rue de Bitbourg L-1273 Luxembourg;
 - Darell William Crate, as A Director, born on 17 February 1967 in New York (U.S.A.), having his professional residence at 138 Conant Street, Beverly, MA 01915; and
 - Markus Rohrbasser, as A Director, born on 31 December 1954 in Zürich (Switzerland), having his professional residence at 138 Conant Street, Beverly, MA 01915.
3. The term of the office of the members of the board of directors shall end on the date when the general meeting of shareholders/sole shareholder, as the case may be, shall resolve upon the approval of the Company's accounts of the financial year 2019 or at any time prior to such date as the general meeting of shareholders/sole shareholder, as the case may be, may determine.
4. The address of the Company's registered office is set at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, on request of the proxyholder of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation. On the request of the same appearing proxyholder and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, this notarial deed is drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the said proxyholder signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le seize octobre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monument Trustees Limited, une société anonyme ayant son siège social à Dublin 2, 57, Herbert Lane, inscrite au Companies Registration Office Irlandais sous le numéro 345558,

ici dûment représentée par Monsieur Baptiste Aubry, junior advisor, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Dublin, le 14 octobre 2014.

La procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire soussigné de dresser l'acte d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont les statuts seront comme suit:

A. Nom - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er}. Nom. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de "Easterly Global Trade Finance SA" (la «Société») qui aura le statut d'une société de titrisation conformément à la loi du 22 mars 2004 sur la titrisation, telle qu'elle a été modifiée (la «Loi sur la Titrisation») et sera régie par les dispositions de la Loi sur la Titrisation, la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée (la «Loi sur les Sociétés») ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle pourra être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 3. Objet.

3.1 La Société a pour objet exclusif de conclure une ou plusieurs opérations de titrisation conformément à la Loi sur la Titrisation et la Société pourra, dans ce contexte, assumer les risques, existants ou futurs, liés à la possession de biens meubles ou immeubles, corporels ou incorporels, de même que les risques résultants d'engagements assumés par des tiers ou inhérents à tout ou partie des activités réalisées par des tiers, dans une ou plusieurs opérations ou de façon régulière. La Société pourra assumer ces risques par l'acquisition de biens, l'octroi de garanties ou en s'engageant par tout autre moyen. Elle pourra aussi, dans la mesure prévue par la loi et les présents statuts, transférer ou disposer des titres et autres biens qu'elle détient, qu'ils soient présents ou futurs, dans une ou plusieurs opérations ou de façon régulière. La Société ne pourra pas émettre de valeurs mobilières en continu et au public.

3.2 La Société pourra, dans ce même contexte, acquérir, disposer et investir dans des prêts, valeurs mobilières, titres, actifs, obligations, billets à ordre, avances, actions, bons de souscriptions et autres valeurs mobilières. La Société pourra accessoirement, dans les limites de la Loi sur la Titrisation, octroyer en faveur de ses créanciers uniquement des gages et d'autres garanties et sûretés, de quelque nature que ce soit, à toute entité luxembourgeoise ou étrangère et conduire, de manière accessoire, des opérations de prêt de titres.

3.3 La Société pourra ouvrir un ou plusieurs compartiments conformément à l'article 7 des présents statuts.

3.4 La Société pourra exercer toutes transactions nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet, ainsi que toutes opérations facilitant directement ou indirectement l'accomplissement de son objet dans tous les domaines décrits ci-dessus. Les actifs de la Société pourront seulement être transférés conformément aux termes des valeurs mobilières émises pour financer l'acquisition de ces actifs.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi en la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social pourra être transféré à l'intérieur de la même commune par décision du conseil d'administration.

4.3 Il pourra être transféré dans toute autre commune du Grand-duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.4 Il peut être créé, par une décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

B. Capital social - Actions - Registre des actions - Propriété et transfert des actions

Art. 5. Capital social. Capital social émis

5.1 La Société a un capital social émis de trente et un mille euros (EUR 31.000), représenté par trente et un mille (31.000) actions ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune.

5.2 Aux conditions et termes prévus par la loi le capital social émis de la Société pourra être augmenté par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

5.3 Toutes nouvelles actions à payer en espèces seront offertes par préférence aux actionnaires/à l'actionnaire existant (s). Dans le cas où plusieurs actionnaires existent, ces actions seront offertes aux actionnaires en proportion du nombre d'actions détenues par eux dans le capital social de la Société. Le conseil d'administration devra déterminer le délai pendant lequel ce droit de souscription préférentiel pourra être exercé. Ce délai ne pourra pas être inférieur à trente (30) jours à compter de la date de l'envoi d'une lettre recommandée aux actionnaires annonçant l'ouverture de la souscription. Toutefois, aux conditions requises par la loi, l'assemblée générale des actionnaires appelée à délibérer (i) soit sur une augmentation du capital social émis de la Société, (ii) soit sur l'autorisation à donner au conseil d'administration d'augmenter le capital social émis de la Société, peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires/ de l'actionnaire existant(s) ou autoriser le conseil d'administration à le faire. Une telle décision devra être prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

5.4 Aux conditions et termes prévus par la loi, le capital social émis de la Société pourra être diminué par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires qui devra être prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 6. Actions.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en actions ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 La Société peut avoir un ou plusieurs actionnaires.

6.3 Le décès, l'incapacité, la dissolution, la faillite ou tout autre événement similaire concernant tout actionnaire ou l'actionnaire unique, le cas échéant, n'entraînera pas la dissolution de la Société.

6.4 La Société pourra, aux conditions et termes prévus par la loi, racheter ou retirer ses propres actions.

6.5 Les actions de la Société sont émises sous forme nominative et ne peuvent être converties en actions au porteur.

6.6 Les fractions d'actions auront les mêmes droits que les actions entières sur une base proportionnelle, étant entendu qu'une ou plusieurs actions ne pourront voter que si le nombre des fractions d'actions peut être réuni en une ou plusieurs actions. Dans le cas où des fractions d'actions ne pourront pas être réunies en une action entière, de telles fractions d'actions ne pourront pas voter.

Art. 7. Compartiments.

7.1 Le conseil d'administration de la Société pourra créer un ou plusieurs compartiments au sein de la Société (le «Compartiment» ou les «Compartiments»). Sauf disposition contraire dans les résolutions créant un tel Compartiment, chaque Compartiment comprendra une partie distincte de l'actif et du passif de la Société. Les résolutions créant un ou plusieurs Compartiments au sein de la Société, ainsi que toutes modifications subséquentes, seront obligatoires vis à vis des tiers, à compter de la date des résolutions.

7.2 Entre les investisseurs et les créanciers, chaque Compartiment de la Société devra être traité comme une entité séparée. Les droits des investisseurs et créanciers de la Société (i) qui lorsqu'ils sont nés, ont été désignés comme rattachés à un Compartiment ou (ii) qui sont nés de la création, du fonctionnement ou de la mise en liquidation d'un Compartiment

sont, sauf disposition contraire dans les résolutions du conseil d'administration créant un tel Compartiment, strictement limitées aux biens de ce Compartiment et seront exclusivement disponibles pour satisfaire ces investisseurs et créanciers. Les créanciers et investisseurs de la Société dont les droits ne sont pas spécifiquement rattachés à un Compartiment déterminé de la Société n'auront aucun droit aux biens d'un tel Compartiment.

7.3 Sauf disposition contraire dans les résolutions de la Société créant un tel Compartiment, aucune résolution ne pourra être prise afin de modifier les résolutions ayant créé un tel Compartiment ou afin de prendre toute autre décision affectant directement les droits des investisseurs ou créanciers dont les droits sont rattachés à un tel Compartiment sans le consentement préalable de l'ensemble des investisseurs ou créanciers dont les droits sont rattachés à ce Compartiment. Toute décision prise en violation de cette disposition sera nulle et non avenue.

7.4 Chaque Compartiment de la Société pourra être liquidé séparément sans que cette liquidation n'entraîne la liquidation d'un autre Compartiment ou de la Société elle-même.

7.5 La Société pourra émettre des valeurs mobilières dont la valeur ou l'intérêt est lié à des Compartiments, biens ou autres engagements spécifiques, ou dont le remboursement dépend du remboursement d'autres instruments, de certains droits ou de certaines catégories d'actions.

7.6 Les frais, coûts, dépenses et autres obligations de la Société encourus pour le compte de la Société elle-même seront des obligations générales de la Société et ne seront pas payés par le biais des avoirs d'un Compartiment en particulier. Au cas où les frais, coûts, dépenses et autres obligations mentionnées ci-dessus ne pourront pas être financés autrement, ils seront payables à parts égales par les Compartiments en existence dans la Société au cours de la période à laquelle les frais se rapportent (la «Période de Facturation»), sauf que pour les Compartiments qui ont été en existence depuis moins longtemps que l'ensemble de la Période de Facturation, la partie des frais généraux imputables à de tels Compartiments sera réduite pro rata temporis et la différence entre la partie totale des frais généraux imputable à un Compartiment et le montant réduit pro rata temporis sera allouée à parts égales aux Compartiments existants pour l'ensemble de la Période de Facturation.

Art. 8. Registre des actions.

8.1 Un registre des actions sera tenu au siège social de la Société et pourra y être consulté par tout actionnaire de la Société. Ce registre contiendra en particulier le nom de chaque actionnaire, sa résidence, son siège social ou principal, le nombre d'actions qu'il détient, l'indication des sommes payées pour ces actions, tout transfert les concernant, les dates de ceux-ci selon l'article 9.4 des présents statuts, ainsi que toutes garanties accordées sur ces actions.

8.2 Chaque actionnaire notifiera son adresse à la Société par lettre recommandée, ainsi que tout changement d'adresse ultérieur. La Société peut considérer comme exacte la dernière adresse de l'actionnaire qu'elle a reçue.

Art. 9. Propriété et transfert d'actions.

9.1 La preuve du titre de propriété concernant des actions peut être apportée par l'enregistrement d'un actionnaire dans le registre des actions. Des certificats de ces enregistrements pourront être émis et signés par le président du conseil d'administration, par deux administrateurs ou par l'administrateur unique, selon le cas, sur requête et aux frais de l'actionnaire en question.

9.2 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une action est détenue par plus d'une personne, ces personnes doivent désigner un mandataire unique qui sera considéré comme le seul propriétaire de l'action à l'égard de la Société. Celle-ci a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à une telle action jusqu'à ce qu'une personne soit désignée comme étant propriétaire unique.

9.3 Les actions sont librement cessibles, sous réserve des conditions et termes prévus par la loi.

9.4 Toute cession d'action sera opposable à la Société et aux tiers soit par l'enregistrement d'une déclaration de cession dans le registre des actions, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou leurs représentants, soit sur notification de la cession à la Société, ou par l'acceptation de la cession par la Société, en vertu desquelles tout administrateur peut enregistrer la cession dans le registre des actions.

9.5 La Société, par l'intermédiaire de n'importe lequel de ses administrateurs, peut aussi accepter et entrer dans le registre des actions toute cession à laquelle toute correspondance ou tout autre document fait référence et établit les consentements du cédant et du cessionnaire.

C. Assemblée générale des actionnaires

Art. 10. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.

10.1 Les actionnaires de la Société exercent leurs droits collectifs dans l'assemblée générale des actionnaires, qui constitue un des organes de la Société.

10.2 Si la Société ne possède qu'un seul actionnaire, cet actionnaire exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires. Dans ce cas et lorsque le terme „actionnaire unique“ n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence à „l'assemblée générale des actionnaires“ utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence à „l'actionnaire unique“.

10.3 L'assemblée générale des actionnaires est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la loi et par les présents statuts.

Art. 11. Convocation de l'assemblée générale des actionnaires.

11.1 L'assemblée générale des actionnaires de la Société peut à tout moment être convoquée par le conseil d'administration pour être tenue au lieu et date précisés dans l'avis de convocation.

11.2 L'assemblée générale des actionnaires doit obligatoirement être convoquée, selon le cas, par le conseil d'administration lorsqu'un ou plusieurs actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société en fait la demande écrite auprès du conseil d'administration ou du/des commissaire(s) aux comptes, en indiquant l'ordre du jour. Dans ce cas, l'assemblée générale des actionnaires doit être convoquée par le conseil d'administration afin d'être tenue dans un délai d'un (1) mois à compter de la réception de cette demande aux lieux et date précisés dans l'avis de convocation.

11.3 Une assemblée générale annuelle des actionnaires doit être tenue dans la commune où le siège social de la Société est situé ou dans un autre lieu tel que spécifié dans l'avis de convocation à cette assemblée, le premier vendredi du mois de juin à 14.00 heures CET. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale annuelle des actionnaires doit être tenue le jour ouvrable précédent. Le conseil d'administration doit convoquer l'assemblée générale annuelle des actionnaires dans un délai de six (6) mois à compter de la clôture des comptes de la Société.

11.4 L'avis de convocation à toute assemblée générale des actionnaires doit contenir l'ordre du jour, le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, et cet avis doit être envoyé à chaque actionnaire par lettre recommandée au moins huit (8) jours avant la date prévue de l'assemblée.

11.5 Un ou plusieurs actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société peut requérir du conseil d'administration l'ajout d'un ou plusieurs points à l'ordre du jour de toute assemblée générale des actionnaires. Ces demandes doivent être envoyées au siège social de la Société par lettre recommandée au moins cinq (5) jours avant la date prévue de l'assemblée.

11.6 Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale des actionnaires et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale des actionnaires peut être tenue sans convocation préalable.

Art. 12. Conduite de l'assemblée générale des actionnaires.

12.1 Un bureau de l'assemblée doit être constitué à toute assemblée générale des actionnaires, composée d'un président, d'un secrétaire et d'un scrutateur, chacun étant désigné par l'assemblée générale des actionnaires, sans qu'il soit nécessaire qu'ils soient actionnaires ou membres du conseil d'administration. Le bureau de l'assemblée s'assure spécialement que l'assemblée soit tenue conformément aux règles applicables et, en particulier, en accord avec celles relatives à la convocation, aux exigences de majorité, au décompte des votes et à la représentation des actionnaires.

12.2 Une liste de présence doit être tenue à toute assemblée générale des actionnaires.

12.3 Quorum

Aucun quorum n'est requis pour que l'assemblée générale des actionnaires agisse et délibère valablement, sauf exigence contraire dans la loi ou dans les présents statuts.

12.4 Vote

12.4.1 Chaque action donne droit à un (1) vote, sous réserve des dispositions de la loi.

12.4.2 Sauf exigence contraire dans la loi ou dans les présents statuts, les décisions d'une assemblée générale des actionnaires valablement convoquée seront adoptées à la majorité simple des votes valablement exprimés, quelle que soit la portion du capital présent ou représenté. L'abstention et les votes nuls ne seront pas pris en compte.

12.5 Un actionnaire peut agir à toute assemblée générale des actionnaires en désignant une autre personne, actionnaire ou non, comme son mandataire, par procuration écrite et signée, transmise par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication, une copie de cette procuration étant suffisante pour la prouver. Une personne peut représenter plusieurs ou même tous les actionnaires.

12.6 Tout actionnaire qui prend part à une assemblée générale des actionnaires par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à l'assemblée s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à l'assemblée, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité.

12.7 Chaque actionnaire peut voter à une assemblée générale des actionnaires à l'aide d'un bulletin de vote signé en l'envoyant par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication au siège social de la Société ou à l'adresse indiquée dans la convocation. Les actionnaires ne peuvent utiliser que les bulletins de vote qui leur auront été procurés par la Société et qui devront indiquer au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour de l'assemblée, les propositions soumises au vote de l'assemblée, ainsi que pour chaque proposition, trois cases à cocher permettant à l'actionnaire de voter en faveur ou contre la proposition, ou d'exprimer une abstention par rapport à chacune des propositions soumises au vote, en cochant la case appropriée. La Société ne tiendra compte que des bulletins de vote reçus avant la tenue de l'assemblée générale des actionnaires à laquelle ils se réfèrent.

12.8 Le conseil d'administration peut déterminer toutes les autres conditions à remplir par les actionnaires pour pouvoir prendre part à toute assemblée générale des actionnaires.

Art. 13. Report des assemblées générales des actionnaires. Sous réserve des termes et conditions de la loi, le conseil d'administration peut reporter toute assemblée générale des actionnaires déjà engagée jusqu'à quatre (4) semaines, y compris toute assemblée générale des actionnaires convoquée pour décider d'une modification des statuts. Le conseil d'administration doit reporter toute assemblée générale des actionnaires déjà engagée si cela est demandé par un ou plusieurs actionnaires représentant au moins vingt pour cent (20%) du capital social émis de la Société. Par un tel report d'une assemblée générale des actionnaires déjà engagée, toute décision déjà adoptée lors de cette assemblée sera annulée.

Art. 14. Procès-verbaux des assemblées générales des actionnaires.

14.1 Le bureau de toute assemblée générale des actionnaires rédige le procès-verbal de l'assemblée, qui doit être signé par les membres du bureau de l'assemblée ainsi que par tout actionnaire qui en fait la demande.

14.2 De même, l'actionnaire unique, le cas échéant, rédige et signe un procès-verbal de ses décisions.

14.3 Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers, doivent être certifiés conformes à l'original par le notaire ayant la garde de l'acte authentique, dans le cas où l'assemblée a été inscrite dans un acte notarié, ou signés par le président du conseil d'administration, par deux administrateurs ou par l'administrateur unique, le cas échéant.

Art. 15. Modification des statuts. Sous réserve des termes et conditions prévus par la loi, les présents statuts peuvent être modifiés par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, adoptée à la majorité des deux tiers des votes valablement exprimés lors d'une assemblée où au moins la moitié du capital social émis de la Société est présente ou représentée au premier vote. Au second vote, la décision sera adoptée à la majorité des deux tiers des votes valablement exprimés lors de l'assemblée, quelle que soit la portion du capital présent ou représenté. L'abstention et les votes nuls ne seront pas pris en compte.

D. Le conseil d'administration

Art. 16. Pouvoirs du conseil d'administration.

16.1 La Société sera administrée par un conseil d'administration se composant de trois membres au moins, qui ne doivent pas nécessairement être des actionnaires de la Société. Lorsqu'il y a plusieurs administrateurs, ils sont appelés "Administrateur A" ou "Administrateur B".

16.2 Cependant, si la Société est constituée par un actionnaire unique ou s'il est constaté lors d'une assemblée générale des actionnaires que toutes les actions émises par la Société sont détenues par un seul actionnaire, la Société pourra être administrée par un seul administrateur et ce, jusqu'à la première assemblée générale des actionnaires faisant suite au moment de la constatation par la Société que ses actions sont à nouveau détenues par plus d'un actionnaire. Dans le cas où la Société a un seul administrateur et lorsque le terme «administrateur unique» n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence au «conseil d'administration» utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence à «l'administrateur unique».

16.3 Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges pour passer tous actes d'administration et de disposition dans les limites de l'objet social de la Société et des dispositions de la Loi sur la Titrisation et de la Loi sur les Sociétés. Tous pouvoirs que la Loi sur les Sociétés ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

16.4 Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'une ou de plusieurs lettres, télécopies ou tout autre moyen écrit, l'ensemble des écrits constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

16.5 Conformément à l'article 60 de la Loi sur les Sociétés, le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs ou à toute autre personne, actionnaire ou non, susceptibles d'agir seuls ou conjointement. Le conseil d'administration détermine la désignation, les conditions de retrait et l'étendue des pouvoirs attachées à ces délégations de pouvoir. Ces personnes pourront être nommées relativement à un ou plusieurs Compartiments déterminés de la Société.

16.6 La Société pourra conclure des contrats de gestion ou de conseil avec toute entité luxembourgeoise ou étrangère ou tout individu selon lesquels l'entité ou individu ou toute autre entité ou individu ayant été préalablement approuvé(e) par elle fournira à la Société des recommandations et conseils relatifs à la conduite des affaires de la Société et à l'accomplissement de son objet, et suivant lesquels une telle société pourra gérer les biens de la Société, sur une base journalière et sujette au contrôle général et à la responsabilité ultime du conseil d'administration de la Société. Ces contrats de gestion ou de conseil contiendront les règles gouvernant leur modification et leur expiration, à défaut de quoi ils seront considérés comme conclus pour une durée illimitée. Ces contrats de gestion ou de conseil seront conclus en relation avec un ou plusieurs Compartiments de la Société.

16.7 La Société pourra également conférer des pouvoirs spéciaux par procuration notariée ou sous seing privé à toute personne agissant seule ou conjointement avec d'autres personnes comme mandataire de la Société.

Art. 17. Election du président et du secrétaire du Conseil d'Administration.

17.1 Le conseil d'administration doit choisir un président du conseil d'administration parmi ses membres. Il peut aussi choisir un secrétaire, qui peut n'être ni actionnaire ni membre du conseil d'administration.

Art. 18. Election et révocation des administrateurs et terme du mandat.

18.1 Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leurs émoluments et la durée de leur mandat.

18.2 Si une personne morale est nommée au poste d'administrateur de la Société, cette personne morale devra désigner une personne physique comme représentant permanent, qui exercera le mandat au nom et pour le compte de cette personne morale. La personne morale sus-visée ne peut démettre son représentant permanent qu'à la condition de lui avoir déjà désigné un successeur. Une personne physique ne peut être le représentant permanent que d'un (1) administrateur et ne peut pas en même temps être lui-même administrateur.

18.3 Tout administrateur peut être révoqué à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des actionnaires.

18.4 La durée du mandat d'un administrateur ne peut excéder six (6) années et tout administrateur exercera son mandat jusqu'à ce que son successeur ait été élu. Tout administrateur sortant peut également être réélu pour des périodes successives.

Art. 19. Vacance dans le mandat d'un administrateur.

19.1 Dans l'hypothèse où un poste d'administrateur devient vacant à la suite d'un décès, d'une incapacité juridique, d'une faillite, d'une retraite ou autre, cette vacance peut être provisoirement comblée par les administrateurs restant jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires, qui se prononcera sur une nomination permanente, si cela apparaît approprié.

19.2 Si, dans le cas où il existe plusieurs actionnaires, le nombre total des membres du conseil d'administration devient inférieur à trois (3) ou à un minimum supérieur fixé par les présents statuts, le cas échéant, cette vacance doit être comblée sans délai soit par l'assemblée générale des actionnaires soit, provisoirement, par les administrateurs restant jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires, qui se prononcera sur la nomination permanente.

19.3 Dans l'hypothèse où la vacance intervient dans le mandat de l'administrateur unique de la Société, cette vacance doit être comblée sans délai par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 20. Convocation des réunions du conseil d'administration.

20.1 Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux (2) administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation tel que décrit au prochain alinéa.

20.2 Un avis de convocation écrit à toute réunion du conseil d'administration doit être donné à tous les administrateurs par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation devra mentionner la nature et les raisons de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment écrit de chaque administrateur par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie d'un tel document écrit étant suffisante pour le prouver. Un avis de convocation n'est pas non plus requis pour des réunions du conseil d'administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration. De même, un tel avis n'est pas requis dans le cas où tous les membres du conseil d'administration sont présents ou représentés à une réunion du conseil d'administration, ou dans le cas de décisions écrites conformément aux présents statuts.

Art. 21. Conduite des réunions du conseil d'administration.

21.1 Le président du conseil d'administration préside à toute réunion du conseil d'administration. En son absence, le conseil d'administration peut provisoirement élire un autre administrateur comme président temporaire.

21.2 Quorum

Le conseil d'administration ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la moitié de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration et que si au moins un Administrateur A et un Administrateur B sont présents ou représentés à une réunion du conseil d'administration.

21.3 Vote

Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à chaque réunion du conseil d'administration. Le président de la réunion n'a pas de voix prépondérante.

21.4 Tout administrateur peut se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant sous forme écrite par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication tout autre administrateur comme son mandataire, une copie étant suffisante pour le prouver. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

21.5 Tout administrateur qui prend part à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à la réunion s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à cette réunion, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité. Une réunion qui s'est tenue par les moyens de communication susvisés sera censée s'être tenue au siège social de la Société.

21.6 Le conseil d'administration peut à l'unanimité prendre des résolutions écrites ayant le même effet que des résolutions adoptées lors d'une réunion du conseil d'administration dûment convoqué et s'étant régulièrement tenu. Ces résolutions écrites sont adoptées une fois datées et signées par tous les administrateurs sur un document unique ou sur des documents séparés, une copie d'une signature originale envoyée par courrier, télécopie, courrier électronique ou toute autre moyen de communication étant considérée comme une preuve suffisante. Le document unique avec toutes les signatures ou, le cas échéant, les actes séparés signés par chaque administrateur, constitueront l'acte prouvant l'adoption des résolutions, et la date de ces résolutions sera la date de la dernière signature.

21.7 Sauf si la loi en dispose autrement, tout administrateur qui a, directement ou indirectement, un intérêt patrimonial dans une transaction soumise à l'approbation du conseil d'administration qui est en conflit avec l'intérêt de la Société doit informer le conseil d'administration de ce conflit d'intérêts et doit voir sa déclaration enregistrée dans le procès-verbal de la réunion du conseil d'administration. Cet administrateur ne peut ni participer aux discussions concernant la transaction en cause, ni au vote s'y rapportant. Tout conflit d'intérêts de ce type doit être rapporté à l'assemblée générale des actionnaires suivante, avant que toute décision concernant tout autre point ne soit prise. Lorsque la Société a un administrateur unique et que, dans une transaction conclue entre la Société et l'administrateur unique, celui-ci a, directement ou indirectement, un intérêt patrimonial qui est en conflit avec l'intérêt de la Société, ce conflit d'intérêt doit être divulgué dans le procès-verbal enregistrant la transaction en cause.

Art. 22. Procès-verbaux des réunions du conseil d'administration.

22.1 Le secrétaire ou, s'il n'a pas été désigné de secrétaire, le président rédige le procès-verbal de toute réunion du conseil d'administration, qui est signé par le président et par le secrétaire, le cas échéant.

22.2 L'administrateur unique, le cas échéant, rédige et signe également un procès-verbal de ses résolutions.

22.3 Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers seront signés par le président, par deux administrateurs ou par l'administrateur unique, le cas échéant.

Art. 23. Rapports avec les tiers. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un Administrateur A quelconque et d'un Administrateur B quelconque ou par la signature de l'administrateur unique, ou par les signatures conjointes ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration ou par l'administrateur unique. Dans les limites de la gestion journalière, la Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir quant à la gestion journalière de la Société aura été délégué agissant seule ou conjointement conformément aux règles d'une telle délégation.

E. Surveillance de la société

Art. 24. Auditeurs. Les informations comptables liées au rapport annuel de la Société seront examinées par un réviseur d'entreprises nommé par le conseil d'administration et rémunéré par la Société.

Le réviseur d'entreprises accomplira toutes les fonctions qui lui sont attribuées par la Loi sur les Sociétés et la Loi sur la Titrisation.

F. Exercice - Bénéfices - Dividendes provisoires

Art. 25. Exercice. L'exercice de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 26. Bénéfices.

26.1 Chaque année, au [trente et un décembre], les comptes sont arrêtés et les administrateurs dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs d'actif et de passif de la Société. Tout associé peut prendre connaissance de cet inventaire et du bilan au siège social.

26.2 Sur des comptes séparés (en plus des comptes tenus par la Société conformément à la Loi sur les Sociétés et la pratique comptable courante), la Société déterminera à la fin de chaque exercice social le résultat de chaque Compartiment comme suit:

Le résultat de chaque Compartiment sera le solde de tous revenus, profits ou autres produits payés ou dus sous quelque forme que ce soit, relatifs à ce Compartiment (y compris des plus-values, du boni de liquidation et des distributions de dividendes) et le montant des dépenses, pertes, impôts ou autres transferts de fonds encourus par la Société pendant cet exercice et qui peuvent être régulièrement et raisonnablement attribués à la gestion et fonctionnement de ce Compartiment (y compris honoraires, coûts, impôts sur plus-values, dépenses relatives à la distribution de dividendes).

26.3 Sur le profit annuel net de la Société, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour allouer à la réserve légale et ce, jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10 %) du capital social, conformément à l'article 5 (Capital Social) ou tel qu'augmenté ou réduit périodiquement, conformément à l'article 5.

26.4 Le surplus des profits annuels nets sera distribué comme dividendes aux actionnaires conformément à la Loi sur la Titrisation. Le paiement de distributions se fera aux actionnaires à leurs adresses figurant dans le registre des actionnaires. Les distributions seront payées dans la devise et aux moment et lieu que le conseil d'administration déterminera périodiquement.

26.5 Des acomptes sur dividendes pourront être versés conformément aux conditions prévues par la Loi sur les Sociétés.

26.6 L'assemblée générale des actionnaires pourra décider de distribuer des dividendes en actions au lieu de dividendes en espèces selon les conditions requises par l'assemblée générale.

Art. 27. Dividendes provisoires - Prime d'émission.

27.1 Aux conditions et termes prévus par la loi, le conseil d'administration pourra procéder à la distribution de bénéfices provisoires.

27.2 La prime d'émission, le cas échéant, est librement distribuable aux actionnaires par une résolution des actionnaires/ de l'actionnaire ou des administrateurs/de l'administrateur, sous réserve de toute disposition légale concernant l'inaliénabilité du capital social et de la réserve légale.

G. Liquidation

Art. 28. Liquidation des Compartiments. Sans préjudice aucun aux dispositions de l'article 7 (Compartiments), chaque Compartiment de la Société pourra être mis en liquidation et ses valeurs mobilières pourront être rachetées par une décision du conseil d'administration de la Société.

Art. 29. Liquidation de la Société.

29.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui décide de la dissolution de la Société et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun.

29.2 Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du paiement du passif sera distribué aux actionnaires proportionnellement au nombre d'actions de la Société qu'ils détiennent.

H. Loi applicable

Art. 30. Loi applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi sur les Sociétés et de la Loi sur la Titrisation.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2014.

2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2015.

3) Les bénéfices provisoires peuvent aussi être distribués pendant le premier exercice de la Société.

Souscription et paiement

Monument Trustees Limited, susnommée, représentée comme indiqué ci-avant, déclare souscrire les trente et un mille (31.000) actions représentant le capital social de la Société.

Toutes les actions sont entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26, 26-3 et 26-5 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont évalués à environ EUR 3.000,-.

Assemblée générale des actionnaires

L'actionnaire constituant, représentant l'intégralité du capital émis de la Société, prend immédiatement les résolutions suivantes:

1. Le nombre de membres au conseil d'administration a été fixé à trois ([3]).

2. Les personnes suivantes sont nommées administrateurs de la Société:

- Elvin Jabinal Montes, en tant qu'Administrateur B, né le 12 avril 1982 à Jiabong W Samar (Philippines), ayant sa résidence professionnelle au 19, rue de Bitbourg L-1273 Luxembourg;

- Darell William Crate, en tant qu'Administrateur A, né le 17 février 1967 à New York, (Etats-Unis d'Amérique), ayant sa résidence professionnelle au 138 Conant Street, Beverly, MA 01915; et

- Markus Rohrbasser, en tant qu'Administrateur A né le 31 décembre 1954 à Zürich (Suisse), ayant sa résidence professionnelle au 138 Conant Street, Beverly, MA 01915.

3. Le mandat des administrateurs se termine à la date à laquelle l'assemblée générale des actionnaires ou l'actionnaire unique, selon le cas, décide de l'approbation des comptes de la Société pour l'exercice social 2019 ou à toute date antérieure déterminée par l'assemblée générale des actionnaires ou par l'actionnaire unique, selon le cas.

4. L'adresse du siège social de la Société est fixée au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction en français. Sur demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donné au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. AUBRY et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 octobre 2014. Relation: LAC/2014/49792. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 10 novembre 2014.

Référence de publication: 2014173620/860.

(140198769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2014.

Maison Pétrole Gamma(Luxembourg), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 191.620.

— STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-eighth day of October,
before the undersigned Maître Jean SECKLER, notary, residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg,
there appeared,

CASA Exploration, L.P., an exempted limited partnership duly formed and validly existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Intertrust Corporate Services (Cayman) Limited, 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman, KY 1-9005, Cayman Islands, and registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships, under number 53505, acting by its general partner, CASA Exploration GP, Ltd.,

here represented by Max MAYER, employee, residing professionally in Junglinster, 3, route de Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney.

The said power of attorney, initialed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such party, appearing in the capacity in which it acts, has requested the notary to draw up the following articles of association (the "Articles") of a société à responsabilité limitée (private limited liability company) which is hereby incorporated.

Title I. - Form - Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Form. There is hereby formed a société à responsabilité limitée (private limited liability company) governed by Luxembourg law as well as by the present Articles (the "Company").

Art. 2. Name. The Company's name is "Maison Pétrole Gamma (Luxembourg)".

Art. 3. Purpose. The Company's purpose is to invest, acquire and take participations and interests, in any form whatsoever, in any kind of Luxembourg or foreign companies or entities and to acquire through participations, contributions, purchases, options or in any other way any securities, rights, interests, patents, trademarks, and licenses or other property or rights as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, encumber, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit.

The Company may also enter into any financial, commercial or other transactions and grant to any company or entity that forms part of the same group of companies as the Company or is affiliated in any way with the Company, including companies or entities in which the Company has a direct or indirect financial or other kind of interest, any assistance, loan, advance or grant in favor of third parties any security or guarantee to secure the obligations of the same, as well as borrow and raise money in any manner and secure by any means the repayment of any money borrowed.

Finally the Company may take any action and perform any operation which is, directly or indirectly, related to its purpose in order to facilitate the accomplishment of such purpose.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 5. Registered Office. The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place within the municipality of Luxembourg by means of a resolution of the sole manager, or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers in accordance with these Articles or to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.

The Company may have branches and offices, both in the Grand-Duchy of Luxembourg and abroad.

Title II. - Capital - Shares

Art. 6. Capital. The Company's share capital is set at USD 20,000 (twenty thousand U.S. Dollars) divided into 20,000 (twenty thousand) shares with a nominal value of USD 1 (one U.S. Dollar) each, fully paid-up.

The share capital may be increased or reduced from time to time by a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the Share capital.

Art. 7. Voting Rights. Each share is entitled to an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to such shareholder's ownership of shares.

Art. 8. Indivisibility of shares. Towards the Company, the shares are indivisible and the Company will recognize only one owner per share.

Art. 9. Transfer of shares. The shares are freely transferable among shareholders of the Company or where the Company has a sole shareholder.

Transfers of shares to non-shareholders are subject to the prior approval of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital of the Company given in a general meeting.

Shares shall be transferred by instrument in writing in accordance with the law of August 10, 1915 concerning commercial companies, as amended from time to time (the "Law").

Art. 10. Redemption of shares. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a decrease of the Company's share capital.

Title III. - Management

Art. 11. Appointment of the managers. The Company may be managed by one manager or several managers. Where more than one manager is appointed, the Company shall be managed by a board of managers constituted by two different types of managers, namely type A managers and type B managers.

No manager needs be a shareholder of the Company. The manager(s) shall be appointed by resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders by a resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company, as the case may be. The remuneration, if any, of the manager(s) shall be determined in the same manner.

A manager may be removed, with or without cause at any time and replaced by resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company, as the case may be.

Art. 12. Powers of the managers. All powers not expressly reserved by the Law or by these Articles to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the general meeting of shareholders, fall within the competence of the sole manager or the board of managers, as the case may be.

The Company shall be bound by the signature of its sole manager, or in case of plurality of managers, by the joint signature of at least one type A manager and one type B manager.

The sole or any manager or the board of managers, as the case may be, may delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company. The sole manager or the board of managers will determine the powers and remuneration (if any) of the agent, and the duration of its representation as well as any other relevant condition.

Art. 13. Board of managers. Where the Company is managed by a board of managers, the board may choose among its members a chairman. It may also choose a secretary who need not be a manager or shareholder of the Company and who shall be responsible for keeping the minutes of the board meetings.

The board of managers shall meet when convened by any one manager. Notice stating the business to be discussed, the time and the place, shall be given to all managers at least 24 hours in advance of the time set for such meeting, except when waived by the consent of each manager, or where all the managers are present or represented.

Any manager may act at any meeting by appointing in writing or by any other suitable telecommunication means another manager as his proxy. A manager may represent more than one manager.

A meeting of managers is duly constituted for all purposes if at the commencement of the meeting there are present in person or represented by proxy holder at least one type A manager and at least one type B manager.

Any and all managers may participate to a meeting by phone, videoconference, or any suitable telecommunication means, initiated from the Grand-Duchy of Luxembourg and allowing all managers participating in the meeting to hear each other at the same time. Such participation is deemed equivalent to a participation in person.

Decisions of the board of managers are validly taken by a resolution approved at a duly constituted meeting of managers of the Company by the affirmative vote of the majority of the managers present or represented by proxy holder including the affirmative vote of at least one type A manager.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board. Such resolutions may be signed in counterparts, each of which shall be an original and all of which, taken together, shall constitute the same instrument.

Deliberations of the board of managers shall be recorded in minutes signed by the chairman or two managers. Copies or extracts of such minutes shall be signed by the chairman or two managers.

Art. 14. Liability of the managers. No manager assumes any personal liability in relation with any commitment validly made by him in the name of the Company in accordance with these Articles, by reason of his function as a manager of the Company.

Title IV. - Shareholder meetings

Art. 15. Sole shareholder. A sole shareholder assumes all powers devolved to the general meeting of shareholders in accordance with the Law.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded on minutes or drawn-up in writing.

Art. 16. General meetings. General meetings of shareholders may be convened by the sole manager or the board of managers, as the case may be, failing which by the statutory auditor or the supervisory board, if it exists, failing which by shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be sent to each shareholder at least 24 hours before the meeting, specifying the time and place of the meeting.

If all the shareholders are present or represented at the general meeting, and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may be represented and act at any general meeting by appointing in writing another person to act as such shareholder's proxy, which person needs not be shareholder of the Company.

Except as otherwise provided in these Articles, resolutions of the general meetings of shareholder(s) are validly taken when adopted by the affirmative vote of shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company. If the quorum is not reached at a first meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second meeting.

Resolutions will be validly taken at this second meeting by a majority of votes cast, regardless of the portion of share capital represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be adopted by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.

The holding of shareholder meetings is not compulsory as long as the number of shareholders does not exceed twenty-five (25). In the absence of meetings, shareholder resolutions are validly taken in writing, at the same majority vote cast as the ones provided for general meetings, provided that each shareholder receives prior to its written vote and in writing by any suitable communication means, the whole text of each resolution to be approved.

When the holding of shareholder meetings is compulsory, a general meeting shall be held annually within the Grand-Duchy of Luxembourg, at the registered office of the Company or at any other place as indicated in the convening notice, on the third Thursday of June or on the following business day if such day is a public holiday.

Title V. - Financial year - Balance sheet - Profits - Audit

Art. 17. Financial year. The financial year of the Company starts on January 1st and ends on December 31st.

Art. 18. Annual accounts. Each year, as of the end of the financial year, the board of managers or the sole manager, as the case may be, shall draw up a balance sheet and a profit and loss account in accordance with the Law, to which an inventory will be annexed, constituting altogether the annual accounts that will then be submitted to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, (i) to the general shareholders meeting, when the holding of such shareholders meetings is compulsory pursuant to article 16 above, or (ii) in writing to all the shareholders when the holding of such shareholder meetings is not compulsory.

Art. 19. Profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions, such as approved by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of the shareholders, represents the net profit of the Company.

Each year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve account of the Company. This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to one tenth of the share capital, but must be resumed at any time when it has been broken into.

The remaining profit shall be allocated by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by resolution of the shareholder representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company, resolving to distribute it proportionally to the shares they hold, to carry it forward, or to transfer it to a distributable reserve.

Art. 20. Interim dividends. Notwithstanding the above provision, the sole manager or the board of managers as the case may be, may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager, as the case may be, and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve established in accordance with the Law or the Articles.

Art. 21. Audit. Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), the supervision of the Company shall be entrusted to a statutory auditor (commissaire) or, as the case may be, to a supervisory board constituted by several statutory auditors.

No statutory auditor needs be a shareholder of the Company.

Statutory auditor(s) shall be appointed by resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company and will serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following his/their appointment. However his/their appointment can be renewed by the general meeting of shareholders.

Where the conditions of article 35 of the law of December 19, 2002 concerning the Trade and Companies Register as well as the accounting and the annual accounts of the undertakings are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors (réviseurs d'entreprises agréées) appointed by the general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may however appoint a qualified auditor at any time.

Title VI. - Dissolution - Liquidation

Art. 22. Dissolution. The dissolution of the Company shall be resolved by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of shareholders by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital. The Company shall not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of any shareholder.

Art. 23. Liquidation. The liquidation of the Company will be carried out by one or more liquidators appointed by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of shareholders by a resolution of the shareholders taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital, which shall determine his/their powers and remuneration.

After payment of all the debts of the Company, including the expenses of liquidation and the repayment of the share capital to each of the shareholders, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s) proportionally to the shares they hold.

Temporary provision

Notwithstanding the provisions of article 17 above, the first financial year of the Company starts today and will end on December 31, 2014.

Subscription - Payment

All the 20,000 (twenty thousand) shares representing the entire share capital of the Company have been entirely subscribed by CASA Exploration L.P., named above, and fully paid up in cash, therefore the amount of USD 20,000 (twenty thousand U.S. Dollars) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary by producing a blocked funds certificate.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about EUR 1,250.-The contribution is valued at EUR 15,754.20-.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, CASA Exploration, L.P., acting as sole shareholder through its general partner, CASA Exploration GP, Ltd. and representing the entirety of the subscribed share capital, passed the following resolutions:

1) James Timothy Blaine, born on October 13, 1964, in Gary, Indiana, United States of America, residing professionally at 1800 Post Oak Boulevard, Suite 380, Houston, Texas 77056, United States of America; and

- Bernard Wirth, born on August 8, 1953, in Nebraska City, Nebraska, United States of America, residing professionally at 1800 Post Oak Boulevard, Suite 380, Houston, Texas 77056, United States of America;

are appointed as type A managers of the Company for an undetermined duration;

- Marjorie Allo, born on November 19, 1967, in Paris, France, residing professionally at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Emmanuel Natale, born on July 20, 1970, in Belfort, France, residing professionally at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

are appointed as type B managers of the Company for an undetermined duration.

2) The registered office of the Company shall be established at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned Notary, have set hand and seal in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the holder of the power of attorney, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-huitième jour du mois d'Octobre.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu,

CASA Exploration, L.P., un exempted limited partnership dûment constituée et existant valablement en vertu des lois des Iles Cayman, ayant son siège social à Intertrust Corporate Services (Cayman) Limited, 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman, KY 1-9005, Iles Cayman et étant enregistrée au Registrar of Exempted Limited Partnerships sous le numéro 53505, agissant par le biais de son general partner, CASA Exploration GP, Ltd.,

ici représentée par Max Mayer, employé, résidant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La dite procuration paraphée ne varietur par la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

La dite partie comparante, agissant en qualité, a requis le notaire instrumentant de dresser les statuts (les «Statuts») d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

Titre I^{er} . - Forme - Dénomination - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er} . Forme. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois ainsi que par les présents Statuts (la «Société»).

Art. 2. Dénomination. La dénomination de la Société est «Maison Pétrole Gamma (Luxembourg)».

Art. 3. Objet. L'objet de la Société est d'investir, d'acquérir, et de prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes formes de sociétés ou entités, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par des participations, des apports, achats, options ou de toute autre manière, tous titres, sûretés, droits, intérêts, brevets, marques et licences ou tout autre titre de propriété ou droits que la Société juge opportun, et plus généralement de les détenir, gérer, développer, grever vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société juge appropriées.

La Société peut également prendre part à toutes transactions y compris financières ou commerciales, d'accorder à toute société ou entité appartenant au même groupe de sociétés que la Société ou affiliée d'une façon quelconque avec la Société, incluant les sociétés ou entités dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect ou tout autre forme d'intérêt, tout concours, prêt, avance, ou de consentir au profit de tiers des sûretés ou des garanties afin de garantir les obligations des sociétés précitées, ainsi que d'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir par tous moyens le remboursement de toute somme empruntée.

Enfin la Société pourra prendre toute action et mener toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet afin d'en faciliter l'accomplissement.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. Siège. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en tout autre lieu de la municipalité de Luxembourg par décision du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, par décision du conseil de gérance conformément aux Statuts ou en tout autre lieu du Grand-Duché

de Luxembourg par résolution de l'associé unique, ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution de la majorité des associés représentant plus de soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

La Société peut ouvrir des bureaux ou succursales, au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Titre II. - Capital - Parts sociales

Art. 6. Capital. Le capital social est fixé à 20.000 USD (vingt mille dollars des Etats-Unis), divisé en 20.000 (vingt mille) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un dollar des Etats-Unis) chacune et sont chacune entièrement libérées.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par résolution de l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par résolution prise par un vote de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

Art. 7. Droits de vote. Chaque part sociale confère un droit de vote identique et chaque associé dispose de droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales qu'il détient.

Art. 8. Indivisibilité des parts. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale.

Art. 9. Transfert des parts. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés de la Société ou lorsque la Société a un associé unique.

Les cessions de parts sociales aux tiers sont soumises à l'agrément préalable des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société, donné en assemblée générale.

Les cessions de parts sociales sont constatées par acte écrit conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée (la «Loi»).

Art. 10. Rachat des parts. La Société peut racheter ses propres parts sociales pour autant que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction de son capital social.

Titre III. - Gérance

Art. 11. Nomination des gérants. La Société peut être gérée par un gérant unique ou plusieurs gérants. Dans le cas où plus d'un gérant est nommé, la Société sera gérée par un conseil de gérance qui sera alors composé de deux catégories différentes de gérants, à savoir des gérants de type A et des gérants de type B.

Aucun gérant n'a à être associé de la Société. Le(s) gérant(s) sont nommés par résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société. La rémunération, le cas échéant, du ou des gérant(s) est déterminée de la même manière.

Un gérant peut être révoqué, pour ou sans justes motifs, à tout moment, et être remplacé par résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société.

Art. 12. Pouvoirs des gérants. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, à l'assemblée générale des associés, sont de la compétence du gérant unique ou du conseil de gérance, le cas échéant.

La Société est liée par la signature de son gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'au moins un gérant de type A et un gérant de type B.

Le gérant unique ou chaque gérant ou le conseil de gérance, le cas échéant, peut déléguer son/ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, qui n'ont pas à être associé(s) ou gérant(s) de la Société. Le gérant unique ou le conseil de gérance détermine les pouvoirs et rémunération (s'il y a lieu) des agents, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres modalités ou conditions de leur mandat.

Art. 13. Conseil de gérance. Lorsque la Société est gérée par un conseil de gérance, celui-ci peut choisir parmi ses membres un président. Le conseil de gérance pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas être un gérant ou associé de la Société et qui sera en charge de la tenue des minutes des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation d'un gérant. La convocation détaillant les points à l'ordre du jour, l'heure et le lieu de la réunion, est donnée à l'ensemble des gérants au moins 24 heures à l'avance, sauf lorsqu'il y est renoncé, par chacun des gérants, ou lorsque tous les gérants sont présents ou représentés.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par tout autre moyen de communication adéquat un autre gérant pour le représenter. Un gérant peut représenter plus d'un gérant.

Une réunion du conseil de gérance est dûment tenue, si au commencement de celle-ci, au moins un gérant de type A et au moins un gérant de type B sont présents en personne ou représentés.

Chaque gérant peut participer au conseil par téléphone, vidéo conférence, ou tout autre moyen de télécommunication approprié, initié à partir du Grand-Duché de Luxembourg et permettant à tous les gérants participant à la réunion de s'entendre les uns les autres en même temps. Une telle participation est réputée équivalente à une participation en personne.

Lors d'une réunion du conseil de gérance de la Société valablement tenue, les résolutions dudit conseil sont prises par un vote de la majorité des gérants présents ou représentés incluant le vote favorable d'au moins un gérant de type A.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants ont le même effet que les résolutions prises lors d'une réunion du conseil de gérance. Les résolutions peuvent être signées sur des exemplaires séparés, chacun d'eux constituant un original et tous ensembles constituant un seul et même acte.

Les délibérations du conseil de gérance sont consignées dans des minutes signées par le président ou par deux gérants. Les copies ou extraits de ces minutes sont signés par le président ou par deux gérants.

Art. 14. Responsabilité des gérants. Aucun gérant n'engage sa responsabilité personnelle pour des engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société dans le cadre de ses fonctions de gérant de la Société et conformément aux Statuts.

Titre IV. - Assemblée générale des associés

Art. 15. Associé unique. Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés conformément à la Loi.

Hormis les opérations courantes conclues à des conditions normales, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société doit faire l'objet de procès-verbaux ou être établis par écrit.

Art. 16. Assemblées générales. Les assemblées générales d'associés peuvent être convoquées par le gérant unique ou, le cas échéant, par le conseil de gérance, à défaut par le commissaire ou le conseil de surveillance s'il existe. A défaut, elles sont convoquées par les associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société.

Les convocations écrites à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour sont envoyées à chaque associé au moins 24 heures avant l'assemblée en indiquant l'heure et le lieu de la réunion.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter et agir à toute assemblée générale en nommant comme mandataire et par écrit un tiers qui n'a pas à être associé de la Société.

Sauf disposition contraire prévue dans ces Statuts, les résolutions de l'assemblée générale des associés sont valablement adoptées par vote des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société. Si le quorum n'est pas atteint lors d'une première assemblée, les associés seront convoqués par lettre recommandée à une deuxième assemblée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions sont valablement adoptées à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représentée.

Toutefois, les résolutions décidant de modifier les Statuts sont prises seulement par une résolution de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

La tenue d'assemblées générales d'associés n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés ne dépasse pas vingt-cinq (25). En l'absence d'assemblée, les résolutions des associés sont valablement prises par écrit à la même majorité des votes exprimés que celle prévue pour les assemblées générales, et pour autant que chaque associé ait reçu par écrit, par tout moyen de communication approprié, l'intégralité du texte de chaque résolution soumise à approbation, préalablement à son vote écrit.

Lorsque la tenue d'une assemblée générale est obligatoire, une assemblée générale devra être tenue annuellement au Grand-Duché de Luxembourg au siège social de la Société ou tout autre lieu indiqué dans la convocation, le troisième jeudi de juin ou le jour ouvrable suivant si ce jour est férié.

Titre V. - Exercice social - Comptes sociaux - Profits - Audit

Art. 17. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 18. Comptes annuels. Tous les ans, à la fin de l'exercice social, le conseil de gérance ou le gérant unique, le cas échéant, dresse un bilan et un compte de pertes et profits conformément la Loi, auxquels un inventaire est annexé, l'ensemble de ces documents constituant les comptes annuels sera soumis à l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés (i) à l'assemblée générale des associés, lorsque la tenue d'une telle assemblée est obligatoire en vertu de l'article 16 ci-dessus, ou (ii) par écrit à tous des associés lorsque la tenue d'une telle assemblée n'est pas obligatoire.

Art. 19. Bénéfice. Le solde du compte de pertes et profits, après déduction des dépenses, coûts, amortissements, charges et provisions, tel qu'approuvé par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés, représente le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net est affecté à la réserve légale. Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint un dixième du capital social, mais devront être repris à tout moment jusqu'à entière reconstitution.

Le bénéfice restant est alloué par l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société, décidant de le distribuer proportionnellement aux parts sociales qu'ils détiennent, de le reporter ou de le transférer dans une réserve distribuable.

Art. 20. Dividendes intérimaires. Nonobstant ce qui précède, le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, peut décider de verser des dividendes intérimaires avant la clôture de l'exercice social sur base d'un état comptable établi par le conseil de gérance, ou le gérant unique, le cas échéant, duquel doit ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à affecter à une réserve conformément à la Loi ou aux Statuts.

Art. 21. Audit. Lorsque le nombre des associés excède vingt-cinq (25), la surveillance de la Société est confiée à un commissaire ou, le cas échéant, à un conseil de surveillance constitué de plusieurs commissaires.

Aucun commissaire n'a à être associé de la Société.

Le(s) commissaire(s) sont nommés par une résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle des associés qui suit leur nomination. Cependant leur mandat peut être renouvelé par l'assemblée générale des associés.

Lorsque les conditions de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises sont atteints, la Société confie le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut cependant nommer un réviseur d'entreprise à tout moment.

Titre VI. - Dissolution - Liquidation

Art. 22. Dissolution. La dissolution de la Société est décidée par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés par une résolution prise par un vote positif de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société. La Société n'est pas dissoute par la mort, la suspension des droits civils, la déconfiture ou la faillite d'un associé.

Art. 23. Liquidation. La liquidation de la Société sera menée par un ou plusieurs liquidateurs désignés par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés par une résolution prise par la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société, résolution qui détermine leurs pouvoirs et rémunérations.

Après paiement de toutes dettes, y compris les dépenses relatives à la liquidation et le remboursement du capital social aux associés, le boni de liquidation sera distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales qu'ils détiennent.

Disposition temporaire

Nonobstant les dispositions de l'article 17 mentionné au-dessus, le premier exercice de la société débute ce jour et s'achèvera le 31 décembre 2014.

Souscription - Paiement

La totalité des 20.000 (vingt mille) parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant été entièrement souscrites by CASA Exploration L.P., prénommée, et a été intégralement libérée en numéraire.

Le montant de 20.000 USD (vingt mille dollars des Etats-Unis) est donc à la disposition de la Société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant par la production d'un certificat de blocage de fonds.

Frais

Le montant des frais, dépenses, coûts ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement évalués à 1.250,- EUR

L'apport est évalué à 15.754,20- EUR.

Résolutions de l'associé

Immédiatement après la constitution de la Société, CASA Exploration, L.P., agissant en sa qualité d'associé unique et par le biais de son general partner, CASA Exploration GP, Ltd., représentant la totalité du capital social souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

1) James Timothy Blaine, né le 13 octobre 1964, à Gary, Indiana, Etats-Unis d'Amérique, résidant professionnellement au 1800 Post Oak Boulevard, Suite 380, Houston, Texas 77056, Etats-Unis d'Amérique; et

- Bernard Wirth, né le 8 août 1953, à Nebraska City, Nebraska, Etats-Unis d'Amérique, résidant professionnellement au 1800 Post Oak Boulevard, Suite 380, Houston, Texas 77056, Etats-Unis d'Amérique;

sont nommés gérants de type A de la Société pour une période indéterminée.

- Marjorie Allo, née le 19 novembre 1967, à Paris, France, résidant professionnellement au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

- Emmanuel Natale, né le 20 juillet 1970, à Belfort, France, résidant professionnellement au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

sont nommés gérants de type B de la Société pour une période indéterminée.

2) Le siège social de la Société est établi au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

177166

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate par la présente qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 31 octobre 2014. Relation GRE/2014/4270. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2014173880/428.

(140199053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2014.

ML Newcastle Issuer, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 137.871.

L'an deux mille quatorze, le cinq novembre.

Par-devant nous, Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

A COMPARU:

ML Newcastle Luxembourg, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à l'Atrium Business Park, 33 rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 137.870 (l'«Associée Unique»),

ici représentée par Madame Christel Damaso, paralegal, résidant professionnellement à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis du notaire soussigné qu'il prenne acte de ce qui suit:

(i) Qu'elle est l'associée unique de ML Newcastle Issuer, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 137.871, constituée par acte notarié de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, le 3 avril 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1166 daté du 14 mai 2008, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu aux termes d'un acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, le 9 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 303 daté du 11 février 2010 (la «Société»).

(ii) Que l'Associée Unique a adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

Il est décidé de transférer le siège social de la Société du 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, à l'Atrium Business Park, 33 rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg avec effet immédiat.

Deuxième résolution

En conséquence il est décidé de modifier, avec effet immédiat, les deux premiers paragraphes de l'article 2 des statuts de la Société, tant dans leur version anglaise que dans leur version française, pour leur donner la teneur suivante:

- Version en langue anglaise:

“ **Art. 2. Registered Office.** The Company will have its registered office in the Municipality of Bertrange.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Bertrange by a resolution of the Managers or of the Board of Managers as applicable.”.

- Version en langue française:

« **Art. 2. Siège Social.** Le siège social est établi dans la commune de Bertrange.

Le siège social peut être transféré dans tout autre endroit de la commune de Bertrange par décision des Gérants ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance.».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Bertrange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connue du notaire par nom, prénom, qualité et demeure, cette dernière a signé avec Nous notaire, la présente minute.

Signé: C. DAMASO, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 6 novembre 2014. Relation: MER/2014/2347. Reçu soixante quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR COPIE CONFORME

Beringen, le 10 novembre 2014.

Référence de publication: 2014173909/51.

(140199387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2014.

Community Link S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 138.621.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 05 novembre 2014

Résolutions:

L'assemblée vote à l'unanimité:

- la radiation du mandat d'administrateur de Madame Patricia Henry.

- la nomination de Monsieur Pascal Kaiser, domicilié professionnellement au 59, Boulevard Grande Duchesse Charlotte à L-1331 Luxembourg au poste d'administrateur de la Société jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2015

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014172738/15.

(140197966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2014.

EMCap S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Capital social: EUR 149.676,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 165.088.

I. Par résolutions signées en date du 15 septembre 2014, le conseil de surveillance a décidé de transférer le siège social de la Société du 14, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg au 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg avec effet au 1^{er} juillet 2014.

II. Le siège social de l'actionnaire commandité EMCap Partners Luxembourg S.à r.l. a changé et est désormais au 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2014.

Référence de publication: 2014172801/15.

(140197876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2014.

Lux e-shelter, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 897.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 162.692.

Par résolutions signées en date du 20 octobre 2014, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Nomination de Christelle Petitjean, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L- 1882 Luxembourg, au mandat de «Geschäftsführer B», avec effet au 29 septembre 2014 et pour une durée indéterminée;

2. Acceptation de la démission de Fabian Sires, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L- 1882 Luxembourg de son mandat de «Geschäftsführer B», avec effet au 29 septembre 2014;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2014.

Référence de publication: 2014173023/15.

(140197872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2014.

Espera S.C., Société Civile Particulière.

Siège social: L-1468 Luxembourg, 14, rue Erasme.

R.C.S. Luxembourg E 5.101.

L'an deux mil quatorze, le vingt octobre.

Pardevant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Madame Sophie Mathot, clerc de notaire avec adresse professionnelle à Senningerberg,

Agissant au nom et pour le compte de Monsieur Marco SUNNEN, avocat, demeurant 23, boulevard Grande-Duchesse Joséphine-Charlotte, L-1845 Luxembourg, né le 17 avril 1953 à Luxembourg et de son épouse, Madame Catherine Odette Gabrielle Marguerite RALLION, maître en droit, demeurant 23, boulevard Grande-Duchesse Joséphine-Charlotte, L-1845 Luxembourg, née le 24 décembre 1955 à 17100 Saintes, France, ci-après les Mandants,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 15 octobre 2014 à Luxembourg, qui après avoir été signée ne varietur par le mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel mandataire, es qualité qu'il agit a exposé ce qui suit:

- En date du 10 juin 2013, le notaire soussigné a reçu sous le numéro 44.698 de son répertoire, l'acte de constitution de la société civile ESPERA S.C. avec son siège social au 14, rue Erasme, L - 1468 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro E 5101. Ledit acte a été soumis aux formalités de l'enregistrement le 11 juin 2013 portant les références LAC / 2013 / 26627 et déposé auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg le 19 juin 2013 portant les références L130099263.

- les Mandants ont constaté une erreur matérielle de dactylographie portant sur le nombre de parts mentionné sous le titre Souscription dudit acte.

Par la présente, le mandataire, agissant en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés comme dit ci-avant requiert la rectification sous le titre Souscription dudit acte comme suit:

Version erronée

«Les statuts de la Société ayant ainsi été établis les soussignés déclarent souscrire aux deux cents (200) parts, comme suit:

1. Monsieur Marco SUNNEN, prénommé,	100 parts
2. Madame Catherine RALLION, prénommée,	<u>100 parts</u>
Total:	200 parts

Ces parts ont été intégralement libérées par des apports en espèces, ce qui résulte d'un certificat de blocage émis par BGL BNP PARIBAS S.A.»

Version rectifiée qui remplace la version erronée

«Les statuts de la Société ayant ainsi été établis, les soussignés déclarent souscrire aux cent (100) parts, comme suit:

3. Monsieur Marco SUNNEN, prénommé,	50 parts
4. Madame Catherine RALLION, prénommée,	<u>50 parts</u>
Total:	100 parts

Ces parts ont été intégralement libérées par des apports en espèces, ce qui résulte d'un certificat de blocage émis par BGL BNP PARIBAS S.A.»

Le reste de l'acte demeurant inchangé.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire es qualité qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Sophie Mathot, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 24 octobre 2014. LAC / 2014 / 49747. Reçu 12.-

Le Receveur (signé): Irène Thill.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 4 novembre 2014.

Référence de publication: 2014173633/52.

(140198383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2014.